

WEEDAWAY FACTOR md
HERBICIDE LIQUIDE

(L'étiquette de base)

GROUPE	9	HERBICIDE
--------	----------	-----------

USAGE AGRICOLE

ATTENTION



IRRITANT

HERBICIDE SOLUBLE DANS L'EAU POUR LA SUPPRESSION NON SÉLECTIVE DES MAUVAISES HERBES SUR LES TERRES AGRICOLES

NO. D'HOMOLOGATION 27104 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE: GLYPHOSATE, 356 GRAMMES D'ACIDE ÉQUIVALENT PAR LITRE, PRÉSENT À L'ÉTAT DE SEL D'ISOPROPYLAMINE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

LIRE ATTENTIVEMENT L'AVIS. SI LES CONDITIONS NE SONT PAS ACCEPTABLES, RETOURNER IMMÉDIATEMENT LES CONTENANTS FERMÉS.

CONTENU NET : 10 LITRES

La Coopérative Interprovinciale Limitée
CP 1050
Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9

RC 983-0103

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

PEUT CAUSER DE L'IRRITATION AUX YEUX.

DANGEREUX SI AVALÉ.

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

Éviter tout contact avec les yeux ou un contact prolongé avec la peau.

Pour bien pratiquer l'hygiène industrielle, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, et des gants résistants aux produits chimiques pendant la manutention du produit, et durant les opérations de nettoyage et de réparation de l'équipement.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site internet www.cropro.org/.

PREMIERS SOINS

DANS LES YEUX : rincer **IMMÉDIATEMENT** à grande eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin ou un centre anti-poison

IMMÉDIATEMENT.

SUR LA PEAU : rincer **IMMÉDIATEMENT** à grande eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

SI AVALÉ : ce produit irrite la paroi gastro-intestinale. Diluer **IMMÉDIATEMENT** en avalant de l'eau ou du lait. Appeler un médecin ou un centre anti-poison

IMMÉDIATEMENT.

Emporter le contenant, l'étiquette, ou prendre note de nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Éviter d'appliquer directement à toute étendue d'eau. Ne pas utiliser aux endroits où il y a risque élevé de contaminer l'eau domestique ou la faune aquatique. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des déchets ou du nettoyage de l'équipement. Éviter la dérive ou le contact avec les autres végétaux non visés par le traitement car ils pourraient être endommagés ou détruits.

DANGERS CHIMIQUES OU PHYSIQUES

Les solutions à pulvériser de ce produit devraient être mélangées, emmagasinées et appliquées uniquement dans des contenants en acier inoxydable, en aluminium, en fibre de verre, en plastique ou dans des contenants en acier enduit de plastique. **NE PAS MÉLANGER, EMMAGASINER OU APPLIQUER CE PRODUIT OU LES SOLUTIONS À PULVÉRISER DE CE PRODUIT DANS DES CONTENANTS OU RÉSERVOIRS DE PULVÉRISATION EN ACIER GALVANISÉ OU EN ACIER NU (SAUF POUR L'ACIER INOXYDABLE).** Ce produit et/ou les solutions à pulvériser mis en contact avec

de tels réservoirs ou contenants peuvent produire un mélange gazeux à base d'hydrogène, qui est très combustible. Ce mélange gazeux, s'il est exposé à une flamme nue, une étincelle, une torche de soudage, une cigarette allumée ou une autre source d'allumage, pourrait s'enflammer ou exploser en causant des blessures corporelles graves.

En cas d'urgence concernant ce produit, appeler 204-233-3461 ou CANUTEC à 613-996-6666.

ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LE FEUILLAGE, LES TIGES VERTES OU LES FRUITS DES RÉCOLTES, DES PLANTES ET DES ARBRES NON VISÉS, CAR ILS POURRAIENT ÊTRE DÉTRUITS OU GRAVEMENT ENDOMMAGÉS.

ENTREPOSAGE

Éviter de contaminer les semences, la nourriture humaine ou animale. Imbiber les petites quantités renversées au moyen d'argile absorbante.

ÉLIMINATION

CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RÉUTILISABLES

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANTS REMPLISSABLES : CONTENANTS REMPLIS PAR LE DISTRIBUTEUR OU PAR LE DÉTAILLANT À L'INTENTION DE L'UTILISATEUR
En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'ACHETEUR – La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisateur ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

AVIS À L'UTILISATEUR – Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente l'étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

md Marquée Déposée La Coopérative Interprovinciale Limitée

WeedAway FACTOR^{md}
HERBICIDE LIQUIDE

(Le dépliant)

GROUPE	9	HERBICIDE
--------	---	-----------

USAGE AGRICOLE



ATTENTION

IRRITANT

HERBICIDE SOLUBLE DANS L'EAU POUR LA SUPPRESSION NON SÉLECTIVE DES MAUVAISES HERBES SUR LES TERRES AGRICOLES

NO. D'HOMOLOGATION 27104
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE: GLYPHOSATE, 356 GRAMMES D'ACIDE ÉQUIVALENT PAR LITRE, PRÉSENT À L'ÉTAT DE SEL D'ISOPROPYLAMINE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

LIRE ATTENTIVEMENT L'AVIS. SI CES CONDITIONS NE SONT PAS ACCEPTABLES, RETOURNER IMMÉDIATEMENT LES CONTENANTS FERMÉS.

La Coopérative Interprovinciale Limitée
CP 1050
Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9

RC 981-0803

TABLE DES MATIÈRES

1.0 DESCRIPTION DU PRODUIT

2.0 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE

3.0 PRÉCAUTIONS

- 3.1 Premiers Soins
- 3.2 Renseignements Toxicologiques
- 3.3 Dangers Pour L'Environnement
- 3.4 Dangers Chimiques Ou Physiques
- 3.5 Entreposage
- 3.6 Élimination

4.0 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

5.0 MÉLANGE ET APPLICATION

- 5.1 Précautions
- 5.2 Renseignements sur le mélange et l'équipement d'application.

6.0 MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

- 6.1 Mauvaises herbes annuelles
- 6.2 Mauvaises herbes vivaces
- 6.3 Broussailles ligneuses et arbres

USAGES SUR LES TERRES AGRICOLES

7.0 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES

- 7.1 Suppression des mauvaises herbes annuelles avec l'herbicide WeedAway Factor
- 7.2 Suppression des mauvaises herbes annuelles avec l'herbicide WeedAway Factor mélangé en réservoir
- 7.3 Renseignements sur les agents tensio-actifs
- 7.4 Renseignements supplémentaires importants sur la suppression des mauvaises herbes annuelles
- 7.5 Suppression des mauvaises herbes dans le canola non sensible au glyphosate, c.-à.d. les variétés Roundup Ready^{mc}
 - 7.5.1 Mélange en Réservoir
- 7.6 Suppression des mauvaises herbes dans le soya non sensible au glyphosate, c.-à.d. les variétés Roundup Ready
 - 7.6.1 Mélange en Réservoir
- 7.7 Suppression des mauvaises herbes dans le maïs non sensible au glyphosate, c.-à.d. les variétés Roundup Ready

8.0 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES

- 8.1 Suppression des mauvaises herbes vivaces avec l'herbicide WeedAway Factor

- 8.2** Remarques spéciales sur la suppression des mauvaises herbes vivaces
 - 8.2.1** Chiendent
 - 8.2.2** Renseignements sur les agents tensio-actifs
 - 8.2.3** Chardon des champs
 - 8.2.4** Linaire vulgaire
 - 8.2.5** Pissenlit
 - 8.2.6** Suppression de luzerne avec une mélange en réservoir de 2,4-D
 - 8.2.7** Toutes les mauvaises herbes vivaces

- 9.0** **TRAITEMENT DES TERRES AGRICOLES**
- 9.1** Avant la plantation – Toutes les cultures
- 9.2** Traitement du chaume après la récolte
- 9.3** Traitement localisé (DANS UNE CULTURE)
 - 9.3.1** Restrictions sur le pâturage
- 9.4** Traitement en jachères d'été
- 9.5** Systèmes de culture avec travail minimal ou nul du sol (toutes les cultures de champs, incluant des céréales, des oléagineuses, des légumineuses, des fourrages, du maïs et des pommes de terre)
 - 9.5.1** L'herbicide WeedAway Factor avec 2,4-D (formulations de l'ester, d'amine)
 - 9.5.2** L'herbicide WeedAway Factor avec bromoxynil/(PARDNER)
 - 9.5.3** L'herbicide WeedAway Factor avec Pursuit
 - 9.5.4** L'herbicide WeedAway Factor avec MCPA
 - 9.5.5** L'herbicide WeedAway Factor avec Buctril M
- 9.6** Légumineuses et graminées fourragères
- 9.7** Rénovation des pâturages
- 9.8** Production de semences fourragères
- 9.9** Suppression du Chiendent, du chardon des champs, de l'asclépiade commune, de la linaire vulgaire et du pissenlit avant la récolte; Suppression du laiteron des champs tout au long de la saison et gestion de la récolte.
 - 9.9.1** Repères visuels pour le stade d'application avant la récolte
- 9.10** Plantations d'arbres
- 9.11** Vignes, arbustes, arbres fruitiers et autres cultures
 - 9.11.1** Suppression des mauvaises herbes dans les vignes, les arbustes et les arbres fruitiers et autres cultures.
- 9.12** Équipement sélectif

WeedAway FACTOR^{md} HERBICIDE LIQUIDE

1.0 DESCRIPTION DU PRODUIT

Herbicide soluble dans l'eau pour la suppression non sélective des mauvaises herbes sur les TERRES AGRICOLES.

LES USAGES SUR LES TERRES AGRICOLES COMPRENNENT:

Les systèmes de culture avant la plantation de toutes les espèces; les systèmes à travail minimal du sol; avant la récolte du blé, de l'orge, de l'avoine, du canola (colza) (incluant les variétés non sensibles au glyphosate), du lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), des lentilles, des pois, des haricots communs secs, du soya (incluant les variétés non sensibles au glyphosate) et des fourrages; dans le maïs, canola et soya portant le gène Roundup Ready; la rénovation des pâturages; l'établissement de fourrages, légumineuses et graminées; les cultures d'arbres fruitiers, notamment pommiers, poiriers, cerisiers, pruniers, pêcheurs, abricotiers, aveliniers, noisetiers, noyers (Grenoble) et châtaigniers; les fraises; les vignobles, les plantations de canneberges et les bleuetières; betteraves sucrières; asperge, ginseng Nord-Américain; les plantations d'arbres; et la production de semences de graminées.

RÉ-ÉTIQUETAGE OU REMBALLAGE INTERDITS.

Roundup Ready est une marque déposée.

^{md} Factor est une Marque Déposée de la Coopérative Interprovinciale Limitée

2.0 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE

En cas d'urgence concernant ce produit, appeler 204-233-3461 ou CANUTEC à 613-996-6666.

Lire attentivement l'AVIS. Si ces conditions ne sont pas acceptables, retourner immédiatement les contenants fermés.

3.0 PRÉCAUTIONS

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
PEUT CAUSER DE L'IRRITATION AUX YEUX.
DANGEREUX SI AVALÉ.**

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

Éviter tout contact avec les yeux ou un contact prolongé avec la peau.

Pour bien pratiquer l'hygiène industrielle, porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistants aux produits chimiques pendant la manutention du produit, et durant les opérations de nettoyage et de la réparation de l'équipement.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet www.cropro.org/.

3.1 PREMIERS SOINS

DANS LES YEUX, rincer **IMMÉDIATEMENT** à grande eau pendant au moins 15 minutes. Appeler **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison.

SUR LA PEAU, rincer **IMMÉDIATEMENT** à grande eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

SI AVALÉ, ce produit irrite la paroi gastro-intestinale. Diluer **IMMÉDIATEMENT** en avalant de l'eau ou du lait. Appeler **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison.

Emporter le contenant, l'étiquette, ou prendre note de nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

3.2 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

3.3 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Éviter d'appliquer directement à toute étendue d'eau. Ne pas utiliser aux endroits où il y a risque élevé de contaminer l'eau domestique ou la faune aquatique. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des déchets ou du nettoyage de l'équipement. Éviter la dérive ou le contact avec les autres végétaux non visés par le traitement car ils pourraient être endommagés ou détruits.

3.4 DANGERS CHIMIQUES OU PHYSIQUES

Les solutions à pulvériser de ce produit devraient être mélangées, emmagasinées et appliquées uniquement dans des contenants en acier inoxydable, en aluminium, en fibre de verre, en plastique ou dans des contenants en acier enduit de plastique. **NE PAS MÉLANGER, EMMAGASINER OU APPLIQUER CE PRODUIT OU LES SOLUTIONS À PULVÉRISER DE CE PRODUIT DANS DES CONTENANTS OU RÉSERVOIRS DE PULVÉRISATION EN ACIER GALVANISÉ OU EN ACIER NU (SAUF POUR L'ACIER INOXYDABLE)**. Ce produit et/ou les solutions à pulvériser mis en contact avec de tels réservoirs ou contenants peuvent produire un mélange gazeux à base d'hydrogène, qui est très combustible. Ce mélange gazeux, s'il est exposé à une flamme nue, une étincelle, une torche de soudage, une cigarette allumée ou une autre source d'allumage, pourrait s'enflammer ou exploser en causant des blessures corporelles graves.

3.5 ENTREPOSAGE

Éviter de contaminer les semences, la nourriture humaine ou animale.
Imbiber les petites quantités renversées au moyen d'argile absorbante.

3.6 ÉLIMINATION

CONTENANTS RECYCLABLES:

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

- 1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2) Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RÉUTILISABLES:

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANTS REMPLIS PAR LE DISTRIBUTEUR OU PAR LE DÉTAILLANT À L'INTENTION DE L'UTILISATEUR:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'ACHETEUR – La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

AVIS À L'UTILISATEUR – Ce produit antiparasitaires doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI

4.0 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Ne pas appliquer le produit par voie aérienne.

L'herbicide WeedAway Factor est très toxique pour les plantes aquatiques et terrestres. Éviter la pulvérisation hors cible ou la dérive d'embruns au-dessus des habitats sensibles. Une zone tampon de 15 mètres doit être conservée entre la zone d'application directe et les habitats terrestres sensibles (forêts, boisés, brise-vent, haies, pâturages, terrains de parcours et bosquets). De même, une zone tampon de 15 mètres doit être conservée entre la zone d'application directe et les habitats aquatiques sensibles (marécages, coulées, étangs, cuvettes des Prairies, lacs, rivières, ruisseaux, réservoirs, terres humides et habitats fauniques sur les rives de ces plans d'eau). Éviter de contaminer ces zones lors du nettoyage ou du rinçage de l'équipement ou des contenants.

Pour les mélanges en réservoir, consulter l'étiquette de chaque produit et observer la zone tampon la plus large (la plus restrictive) recommandée pour les produits à mélanger.

L'herbicide WeedAway Factor est une liquide hydrosoluble qui se mélange facilement à l'eau pour la pulvérisation sur les feuilles, en vue de supprimer ou de détruire la plupart des plantes herbacées. On peut l'appliquer avec la plupart des pulvérisateurs ordinaires industriels ou de plein champ, après l'avoir dilué et l'avoir bien mélangé à l'eau conformément aux instructions du dépliant.

À partir du point de contact avec le feuillage, l'herbicide s'achemine dans la plante jusqu'à l'intérieur des racines. Sur la plupart des mauvaises herbes annuelles, les effets sont visibles après 2 à 4 jours. Sur la plupart des mauvaises herbes vivaces, le délai peut être de 7 à 10 jours. Un temps extrêmement frais ou nuageux au moment du traitement peut ralentir le travail du produit et retarder les signes visibles de suppression. Les effets visibles sont le flétrissement et le jaunissement graduels de la plante, qui s'accroissent jusqu'au brunissement complet des organes aériens et à la détérioration des organes souterrains de la plante.

On doit retarder le traitement jusqu'à ce que la végétation ait atteint les stades de croissance décrits pour la suppression de la végétation visée sous les rubriques "**Suppression des mauvaises herbes annuelles**" (7.0) ou "**Suppression des mauvaises herbes vivaces**" (8.0), de sorte que le feuillage ait une surface suffisante pour recevoir la solution de pulvérisation. Comme les plants non encore levés provenant des rhizomes souterrains ou des racines des espèces vivaces ne sont pas atteints par la solution, ils continueront leur croissance. C'est pourquoi la meilleure suppression de la plupart des mauvaises herbes vivaces s'obtient quand on effectue le traitement à un stade avancé de croissance voisin de la maturité.

Sans dépasser les limites recommandées, utiliser toujours la dose la plus forte de produit par hectare lorsque l'infestation de mauvaises herbes est forte ou dense ou que les mauvaises herbes croissent dans un endroit non aménagé (sol non travaillé).

Ne pas traiter lorsque les conditions de croissance sont médiocres, par exemple en cas de sécheresse, de maladie ou de dégâts causés par les insectes, sans quoi la suppression pourrait être moindre. Une épaisse couche de poussière sur les mauvaises herbes peut aussi réduire l'efficacité de traitement.

Ce produit n'exerce pas d'effet herbicide résiduel ou rémanent. Pour obtenir une suppression résiduelle subséquente, adopter un programme approuvé expliqué sur les dépliants d'herbicides. Lire et respecter avec soin les précautions et les autres renseignements que donnent les étiquettes de tous les herbicides utilisés.

Une pluie forte, immédiatement après le traitement, peut lessiver l'herbicide du feuillage et rendre nécessaire un traitement de rappel. Ne pas appliquer le produit si la pluie semble imminente.

À moins d'indication contraire dans ce dépliant, ne jamais mélanger d'agent tensio-actif, de pesticide, huile herbicide ou autre matière que de l'eau. Une pulvérisation qui couvre uniformément et parfaitement les plantes est la plus efficace. Ne pas pulvériser le feuillage des mauvaises herbes jusqu'au ruissellement.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à l'herbicide WeedAway Factor, herbicide du groupe 9. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide WeedAway Factor et à d'autres herbicides du groupe 9. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide WeedAway Factor ou les herbicides du même groupe 9 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à la Coopérative Interprovinciale Limitée au 1-204-233-3461.

5.0 MÉLANGE ET APPLICATION

5.1 PRÉCAUTIONS

ATTENTION: ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LE FEUILLAGE, LES TIGES VERTES OU LES FRUITS DES RÉCOLTES, DES PLANTES ET DES ARBRES NON VISÉS, CAR ILS POURRAIENT ÊTRE DÉTRUITS OU GRAVEMENT ENDOMMAGÉS.

APPLIQUER CES SOLUTIONS À PULVÉRISER AVEC UN APPAREIL BIEN ENTRETENU ET CALIBRÉ DE FAÇON À DÉBITER LE VOLUME VOULU DE PRODUIT.

ÉVITER LA DÉRIVE DU PRODUIT – LORS DE L'APPLICATION, PRENDRE GRAND SOIN DE NE PAS ENDOMMAGER LES PLANTES UTILES ET LES CULTURES.

Éviter toute dérive car même d'infimes quantités pulvérisées peuvent endommager gravement ou détruire les cultures, les plantes ou les autres superficies voisines qu'on n'a pas l'intention de traiter, ou peuvent causer d'autres effets non recherchés. Ne pas traiter quand le vent souffle en rafales ou dépasse 8 kilomètres par l'heure ou lorsque d'autres facteurs, y compris des vents moins forts, risquent de faire dériver l'herbicide. Lors de la pulvérisation, éviter les combinaisons de pression et de genre d'ajutage (buse) qui peuvent donner de très fines particules (embruns), plus susceptibles de dériver.

NE PAS UTILISER DANS LES SERRES.

LES RÉSULTATS RISQUENT D'ÊTRE RÉDUITS SI ON UTILISE UNE EAU BOUEUSE, PAR EXEMPLE DE L'EAU D'UN ÉTANG OU D'UN FOSSÉ SANS REVÊTEMENT.

Bien rincer à grande eau le pulvérisateur et les pièces en jeu aussitôt après l'application du produit. Éviter de contaminer les approvisionnements d'eau lorsqu'on se défait des restes ou que l'on nettoie l'équipement.

REMARQUE: L'usage du produit autrement qu'en conformité avec le dépliant peut nuire aux personnes, animaux ou cultures ou produire d'autres effets non recherchés. Garder le contenant fermé pour éviter les déversements et la contamination.

5.2 RENSEIGNEMENTS SUR LE MÉLANGE ET L'ÉQUIPEMENT D'APPLICATION

MÉLANGE

Pour les pulvérisateurs terrestres ou industriels, verser d'abord dans le réservoir la moitié de l'eau nécessaire. Ajouter la quantité voulue d'herbicide [voir aux rubriques "**Suppression des mauvaises herbes annuelles avec l'herbicide WeedAway Factor**" (7.1) ou "**Suppression des mauvaises herbes vivaces avec l'herbicide WeedAway Factor**" (8.1)] et bien mélanger avant d'ajouter le reste de l'eau. Placer le boyau de remplissage sous la surface de la solution pour éviter de former trop de mousse. Retirer le boyau dès que le réservoir est plein pour éviter le retour de la solution dans l'approvisionnement d'eau. L'emploi d'agitateurs mécaniques peut provoquer une formation excessive de mousse. Les tuyaux de dérivation doivent aboutir au fond du réservoir.

Quand on utilise un pulvérisateur à dos, il est conseillé de mélanger à l'eau la quantité voulue de l'herbicide WeedAway Factor dans un grand récipient, puis de verser dans le pulvérisateur cette solution.

ÉQUIPEMENT D'APPLICATION

PULVÉRISATEURS À RAMPE

Suppression des espèces vivaces, des broussailles ligneuses et des arbres mentionnés dans le dépliant à l'aide d'équipement ordinaire à rampe – Diluer ce produit dans 50 à 300 litres d'eau propre par hectare et appliquer en pulvérisation générale à une pression d'au plus 275 kPa. Voir aux rubriques "**Suppression des mauvaises herbes annuelles avec l'herbicide WeedAway Factor**" (7.1) ou "**Suppression des mauvaises herbes vivaces avec l'herbicide WeedAway Factor**" (8.1), pour les doses à utiliser contre les diverses espèces de mauvaises herbes.

Suppression des espèces annuelles mentionnées dans le dépliant à l'aide de rampes ordinaires – Diluer ce produit dans 50 à 100 litres d'eau propre par hectare et appliquer en pulvérisation générale, sauf indication contraire sur la présente étiquette, à une pression d'au plus 275 kPa. Voir aux rubriques "**Suppression des mauvaises herbes annuelles avec l'herbicide WeedAway Factor**" (7.1) ou "**Suppression des mauvaises herbes vivaces avec l'herbicide WeedAway Factor**" (8.1), pour les doses à utiliser contre les diverses espèces de mauvaises herbes.

LANCES ET APPAREILS À GRAND VOLUME (pulvérisations grossières seulement)

Suppression des mauvaises herbes, des broussailles et des arbres mentionnés aux rubriques "Suppression des mauvaises herbes annuelles avec l'herbicide WeedAway**"**

Factor” (7.0) ou “Suppression des mauvaises herbes vivaces avec l’herbicide WeedAway Factor” (8.0) du dépliant à l’aide de pulvérisateurs à dos ou d’équipement de pulvérisation à volume élevé pourvus de lances ou d’autres agencements appropriés à buses – À moins d’indication contraire, préparer une solution à 1 pourcent de produit dans l’eau (1 litre de produit dans 100 litres d’eau) et pulvériser le feuillage de la végétation à supprimer. Pour de meilleurs résultats, employer une solution à 2 pourcent (2 litres de produit dans 100 litres d’eau) contre les espèces vivaces difficiles à supprimer, notamment le liseron des champs, l’apocyn chanvrin, l’asclépiade et le chardon des champs.

Pulvériser de façon à bien mouiller. La couverture doit être uniforme et complète. Ne pas pulvériser jusqu’à ruissellement. Dans les cas d’application à la lance, diriger soigneusement le jet pour éviter toute pulvérisation sur les plantes non visées.

ÉQUIPEMENT SÉLECTIF

Ce produit peut servir à la suppression des mauvaises herbes à l’aide d’appareils à humectation, comme les **ROULEAUX** et les **MÈCHES**, dans le soya, les haricots communs secs, les vergers, les vignobles, les plantations de canneberges (atocas) ou les fraises, et les endroits non cultivés. Pour plus de précisions sur l’équipement sélectif servant à l’application de ce produit, voir la rubrique “**Équipement sélectif**” (9.12).

6.0 MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Ce produit supprime plusieurs espèces de graminées et de plantes à feuilles larges tant annuelles que vivaces, de broussailles ligneuses et d’arbres lorsqu’il est appliqué de la façon recommandée et dans les conditions décrites. Pour plus de précisions sur la suppression d’un type particulier de mauvaise herbe (notamment sur la dose recommandée), voir aux rubriques “**Suppression des mauvaises herbes annuelles avec l’herbicide WeedAway Factor**” (7.1) et “**Suppression des mauvaises herbes vivaces avec l’herbicide WeedAway Factor**” (8.1). Voici une liste non exhaustive des mauvaises herbes supprimées.

6.1 MAUVAISES HERBES ANNUELLES

GRAMINÉES ANNUELLE

Blé spontané

Triticum spp.

Brome des toits

Bromus tectorum

Digitaire astringente

Digitaria ischaemum

Digitaire sanguine

Digitaria sanguinalis

Échinochloa pied-de-coq

Echinochloa crusgalli

Folle avoine

Avena fatua

Ivraie de Perse

Lolium persicus

Maïs spontané

Zea mays
Orge spontanée
Hordeum spp.
Panic d'automne géniculé
Panicum dichotomiflorum
Panic millet
Panicum miliaceum
Pâturin annuel
Poa annua
Sétaire géante
Setaria faberii
Sétaire glauque

Setaria glauca
Sétaire verte
Setaria viridis

AUTRES

Cuscute
Cuscuta spp.

ANNUELLES À FEUILLES LARGES

Abutilon
Abutilon theophrasti
Amarante à racine rouge
Amaranthus retroflexus
Amarante hybride
Amaranthus hybridus
Bourse-à-pasteur
Capsella bursa-pastoris
Canola (colza) spontané
Brassica spp.
Chénopode blanc
Chenopodium album
Crépis des toits
Crepis tectorum
Érigéron du Canada
Erigeron canadensis
Érodium circulaire
Erodium cicutarium
Gaillet grateron
Gallium aparine
Kochia à balais
Kochia scoparia
Laiteron potager
Sonchus oleraceus
Laitue scariole
Lactuca scariola
Lin spontané
Linaria spp.
Lampourde gluteron
Xanthium strumarium
Mauve à feuilles rondes

Malva pusilla
Morelle à trois fleurs
Solanum triflorum
Morelle noire de l'est
Solanum ptycanthum
Moutarde des champs
Sinapsis arvensis
Ortie royale
Galeopsis tetrahit
Petite herbe à poux
Ambrosia artemisiifolia
Renouée liseron
Polygonum convolvulus
Renouée de Pennsylvanie
Polygonum pennsylvanicum

Renouée persicaire
Polygonum persicaria
Renouée scabre
Polygonum scabrum
Sagesse-des-chirurgiens
Descurania sophia
Saponaire des vaches
Saponaria vaccaria
Silène noctiflore
Silene noctiflora

Soude roulante
Salsola pestifer
Spargoute de champs

Spergula arvensis
Stellaire moyenne
Stellaria media
Tabouret des champs

Thlaspi arvense
Vesce à feuilles étroites
Vicia angustifolia

6.2 MAUVAISES HERBES VIVACES

CAREX ET GRAMINÉES VIVACES

Brome inerme
Bromus inermis
Chiendent
Agropyron repens
Muhlenbergie feuillée
Muhlenbergia frondosa
Orge queue d'écureuil
Hordeum jubatum
Pâturin comprimé

Poa compressa
Pâturin des prés
Poa pratensis
Quenouille à feuilles larges
Typha latifolia
Souchet comestible
Cyperus esculentus

VIVACES À LARGES FEUILLES

Apocyn chanvrin
Apocynum cannabinum
Armoise absinthe
Artemisia absinthium
Asclépiade commune
Asclepias syriaca
Chardon des champs
Cirsium arvense
Herbe à la puce
Rhus radicans
Laiteron des champs
Sonchus arvensis
Lépidie dravier ou Cranson dravier
Cardaria draba
Linaigrette
Eriophorum chamissonis

Linaire vulgaire
Linaria vulgaris
Liseron des champs
Convolvulus arvensis
Luzerne
Medicago spp.
Patience crépue
Rumex crispus
Pissenlit
Taraxacum officinale
Renouée japonaise
Polygonum cuspidatum

6.3 BROUSSAILES LIGNEUSES ET ARBRES

Aulne
Alnus spp.
Bouleau
Betula spp.

Cèdre
Thuja spp.
Cerisier
Prunus spp.

Chèvrefeuille velu*Lonicera villosa***Comptonie à feuilles d'asplénie***Comptonia peregrina***Érable***Acer spp.***Framboisier***Rubus spp.***Kalmie à feuilles étroites***Kalmia angustifolia***Peuplier***Populus spp.***Pin***Pinus spp.***Pruche***Tsuga spp.***Rhododendron du Canada***Rhododendron canadenses***Sapin de Douglas***Pseudotsuga spp.***Saule***Salix spp.***Spirée à larges feuilles***Spiraea latifolia***Symphorine***Symphoricarpos occidentalis***Viorne cassinoïde***Viburnum cassinoides***USAGES SUR LES TERRES AGRICOLES**

TOUJOURS LIRE LES AVERTISSEMENTS, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION (RUBRIQUES 3.0, 4.0 ET 5.0) AVANT LES RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE RUBRIQUE DU DÉPLIANT.

7.0 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES

Les tableaux suivants indiquent les taux d'application et les directives particulières à la suppression des mauvaises herbes annuelles énumérées.

7.1 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES AVEC L'HERBICIDE WEEDAWAY FACTOR

TAUX (L/ha)	STADE DE CROISSANCE DES MAUVAISES HERBES	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (dans 50 – 100 L d'eau à l'hectare)
0,75	Jusqu'à 8 cm de hauteur	Folle avoine, sétaire verte, orge spontanée, blé spontané Canola (colza) spontané	Pour la folle avoine, appliquer au stade de 1 à 3 feuilles. Ajouter 350 mL d'un agent tensio-actif dont l'usage est homologué avec ce produit,

TAUX (L/ha)	STADE DE CROISSANCE DES MAUVAISES HERBES	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (dans 50 – 100 L d'eau à l'hectare)
		sensibles au glyphosate, moutarde des champs, renouée persicaire, tabouret des champs	notamment Agral 90®, Ag Surf® et Companion ^{mc} . S'il y a très forte infestation de folle avoine, utiliser au taux de 1,0 L/ha.
1,0	8 à 15 cm de hauteur	Toutes les graminées annuelles indiquées ci-dessus Toutes les mauvaises herbes annuelles à larges feuilles indiquées ci-dessus, ainsi que la sagesse-des-chirurgiens*, et le kochia*	Ajouter 350 mL d'un agent tensio-actif dont l'usage est homologué avec ce produit, tel qu'indiqué ci-dessus. * Répression seulement; voir les taux plus élevés de ce tableau ou de celui du mélange en réservoir pour les options de suppression (7.2).
1,25 – 1,9	Jusqu'à 15 cm de hauteur	Toutes les graminées annuelles indiquées ci-dessus, ainsi que brome de toits, sétaire géante, et ivraie de Perse Toutes les mauvaises herbes annuelles à larges feuilles indiquées ci-dessus, ainsi que gaillet gratteron, chénopode blanc, amarante à racine rouge, ortie royale, sagesse-de-chirurgiens, soude roulante, lin spontané, petite herbe à poux*, érigéron du Canada*, renouée liseron**, crépis des toits***	Aucun agent tensio-actif n'est exigé. Voir la rubrique du mélange en réservoir pour les autres options de suppression (7.2). * NE PAS utiliser ces taux contre des plantes plus de 8 cm de hauteur. ** Entre les stades de 3 et 4 feuilles, utiliser au taux de 1,9 L/ha. *** Pour les mauvaises herbes entre 8 et 15 cm de hauteur, utiliser au taux de 1,9 L/ha.
2,25	Jusqu'à 15 cm de hauteur	Toutes les graminées annuelles indiquées ci-dessus, ainsi que digitale sanguine et pâturin annuel;	Pour des options supplémentaires de suppression des mauvaises herbes à larges feuilles annuelles, voir le tableau de mélange en

TAUX (L/ha)	STADE DE CROISSANCE DES MAUVAISES HERBES	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (dans 50 – 100 L d'eau à l'hectare)
		Toutes les mauvaises herbes à larges feuilles indiquées ci-dessus ainsi que: kochia, laitue scariole, bourse-à-pasteur, laiteron potager annuel, vesce à feuilles étroites	réservoir (7.2).
3,5	Plus de 15 cm de hauteur	Toutes les graminées annuelles et mauvaises herbes à larges feuilles indiquées ci-dessus	Pour des options supplémentaire de suppression des mauvaises herbes à larges feuilles annuelles, voir le tableau de mélange en réservoir (7.2).

Agral est une marque déposée d'Imperial Chemical Industries PLC, Royaume-Uni.
 Ag-Surf est une marque déposée de l'Interprovincial Cooperative Ltée.
 Companion est une marque de commerce de Dow AgroSciences Inc.

REMARQUE: Pour le traitement localisé, les doses de 0,75 à 3,5 litres par hectare sont équivalentes à environ 8 à 35 mL/100m², respectivement.

7.2 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES AVEC L'HERBICIDE WEEDAWAY FACTOR MÉLANGE EN RÉSERVOIR

POUR LES JACHÈRES D'ÉTÉ ET LES CULTURES AVEC TRAVAIL MINIMAL DU SOL

MÉLANGE EN RÉSERVOIR	TAUX (L/ha)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ♦	COMMENTAIRES (dans 50 – 100 L d'eau/ha; agent tensio-actif à 350 mL/ha comme rubrique 7.3)
L'herbicide WeedAway Factor	0,75 – 1,0	Céréales spontanées, folle avoine, sétaire verte	Ce mélange en réservoir est
+ Banvel®	+ 0,29	Canola (colza) spontané sensibles au glyphosate, moutarde des champs, sagesse-des-chirurgiens*, chénopode blanc, renouée	homologué pour la jachère d'été seulement . Pour de meilleurs résultats, la hauteur des mauvaises herbes devrait être inférieure

MÉLANGE EN RÉSERVOIR	TAUX (L/ha)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ♦	COMMENTAIRES (dans 50 – 100 L d'eau/ha; agent tensio-actif à 350 mL/ha comme rubrique 7.3)
		persicaire, tabouret des champs, kochia, soude roulante, saponaire des vaches, amarante à racine rouge**, renouée liseron**	<p>à 15 cm et en pleine croissance.</p> <p>Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser une dose plus forte.</p> <p>* Appliquer l'herbicide WeedAway Factor au taux de 1,0 L/ha seulement.</p> <p>** Répression seulement. Voir les autres mélanges en réservoir pour les options de suppression</p>
L'herbicide WeedAway Factor + Pardner®	0,75 – 1,0 + 1,25	Graminées spontanées, sétaire verte, Canola (colza) spontané, moutarde des champs, renouée persicaire, tabouret des champs, renouée liseron* Amarante à racine rouge**, kochia**, folle avoine**	<p>Ce mélange en réservoir est homologué pour la jachère d'été et les systèmes de travail minimal du sol – blé, orge et avoine seulement. Pour de meilleurs résultats, la hauteur des mauvaises herbes devrait être inférieure à 15 cm et en pleine croissance.</p> <p>Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser une dose plus forte.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appliquer l'herbicide WeedAway Factor au taux de 1,0 L/ha seulement pour la suppression de la renouée liseron. <p>** Taux de 1,0 L pour la répression seulement. Voir les autres mélanges en</p>

MÉLANGE EN RÉSERVOIR	TAUX (L/ha)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ♦	COMMENTAIRES (dans 50 – 100 L d'eau/ha; agent tensio-actif à 350 mL/ha comme rubrique 7.3)
			réservoir pour les options de suppression.
L'herbicide WeedAway Factor + 2,4-D##	1,25 – 1,9 + 0,6 – 0,9 ⁴ ou à 1,2 – 1,5 ⁵	Graminées spontanées, folle avoine, sétaire verte, brome des toits, sétaire géante, ivraie de Perse Canola (colza) spontané (sauf pour Roundup Ready), moutarde des champs, sagesse-des-chirurgiens, amarante à racine rouge, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia, chénopode blanc, ortie royale, soude roulante, lin spontané, petite herbe à poux*, érigéron du Canada, renouée liseron**, crépis des toits*** Canola (colza) spontané Roundup Ready (1 à 4 feuilles) ⁴ , bardanette épineuse ⁴ , barbane ⁴ , lampourde glouteron ⁴ , plantain majeur ⁴ , vergerette annuelle ⁴ , caméline faux lin ⁴ , fausse herbe à poux ⁴ , salsifis majeur ⁴ , moutarde ⁴ (sauf pour moutarde des chiens, sagesse-des-chirurgiens), laitue scariole ⁴ , herbe à poux ⁴ , chou-gras de Russie ⁴ , bourse-à-pasteur ⁴ , la grande ortie ⁴ , mélilot ⁴ , euphorbe à feuilles de thym ⁴ , radis sauvage ⁴ , tournesol ⁴ Canola (colza) spontané	Pour de meilleurs résultats, la hauteur des mauvaises herbes devrait être inférieure à 15 cm et en pleine croissance. Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser une dose plus forte. Aucun agent tensio-actif n'est exigé. * NE PAS utiliser ces taux contre des plantes plus de 8 cm de hauteur. ** Entre les stades de 3 et 4 feuilles, utiliser au taux de 1,9 L/ha. *** Pour les mauvaises herbes entre 8 et 15 cm de hauteur, utiliser au taux de 1,9 L/ha. ⁴ Appliquer 2,4-D au taux de 0,6 – 0,9 L/ha (280 - 420 g m.a./ha). ⁵ Appliquer 2,4-D au taux de 1,2 à 1,5 L/ha (560 à 700 g m.a./ha). Ce mélange en réservoir peut être appliqué avant ou

MÉLANGE EN RÉSERVOIR	TAUX (L/ha)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ♦	COMMENTAIRES (dans 50 – 100 L d'eau/ha; agent tensio-actif à 350 mL/ha comme rubrique 7.3)
		Roundup Ready (4 à 6 feuilles) ⁵ , stellaire moyenne ⁵ , laiteron potager ⁵ , moutarde des chiens ⁵ , pourpier potager ⁵ , chénopode glauque ⁵ , séneçon vulgaire ⁵ , moutarde tanais, galinsoga cilié ⁵ , épervière ⁵ , prunelle vulgaire ⁵ , renouée des oiseaux ⁵ , lépidie des champs ⁵ , matricaire odorante ⁵ , amarante fausse-blite ⁵ , petite oseille ⁵ , renouée scabre ⁵ , amarante blanche ⁵ , abutilon ⁵ , Canola (colza) spontané ⁵	après le semis pourvu que la culture ne soit pas encore levée mais pour le blé, le blé d'hiver, l'orge et le seigle avant le semis.
L'herbicide WeedAway Factor + 2,4-D#	0,75 – 1,0 + 1,2	Graminées spontanées, folle avoine* et sétairie verte* Canola (colza) spontané, moutarde des champs, sagesse-des-chirurgiens, amarante à racine rouge, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia Chénopode blanc**, soude roulante**	Ce mélange en réservoir est homologué pour la jachère d'été seulement . Pour de meilleurs résultats, la hauteur des mauvaises herbes devrait être inférieure à 15 cm et en pleine croissance. Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser une dose plus forte. * Appliquer l'herbicide WeedAway Factor au taux de 1,0 L/ha seulement pour la suppression de la folle avoine et de la sétairie verte. **Répression seulement. Voir les autres mélanges en réservoir pour les options de la suppression.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR	TAUX (L/ha)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ♦	COMMENTAIRES (dans 50 – 100 L d'eau/ha; agent tensio-actif à 350 mL/ha comme rubrique 7.3)
<p>L'herbicide WeedAway Factor +</p> <p>MCPA### formulation de 500 g/L, pour les autres formulations, régler les taux en conséquence</p>	<p>1,25 – 1,9</p> <p>+</p> <p>0,5 – 0,7¹</p> <p>OU</p> <p>0,5 – 1,0²</p>	<p>Graminées spontanées, folle avoine, sétaire verte, brome des toits, sétaire géante, ivraie de Perse.</p> <p>Canola (colza) spontané (sauf pour Roundup Ready), moutarde des champs, sagesse-des-chirurgiens, amarante à racine rouge, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia, chénopode blanc, ortie royale, soude roulante, lin spontané, petite herbe à poux*, érigeron du Canada, renouée liseron**, crépis des toits***</p> <p>Canola (colza) spontané (non sensible au glyphosate, c.-à-d. les variétés Roundup Ready, (1 à 4 feuilles)^{1,2}, bardanette épineuse³, barbane³ (avant le stade à 4 feuilles), caméline faux lin³, sagesse-des-chirurgiens³, chénopode blanc³, moutardes³ (sauf des chiens et tansie), laitue scariole³, herbe à poux³, chou-gras de Russie³, bourse-à-pasteur³, tarbouret des champs³, vesce jageau³, radis sauvage³, tournesol³.</p>	<p>La hauteur des mauvaises herbes devrait être inférieure à 15 cm et en pleine croissance.</p> <p>Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser une dose plus forte.</p> <p>Aucun agent tensio-actif n'est exigé.</p> <p>*NE PAS utiliser ces taux contre des plantes plus de 8 cm de hauteur.</p> <p>** Entre les stades de 3 et 4 feuilles, utiliser au taux de 1,9 L/ha.</p> <p>*** Pour les mauvaises herbes entre 8 et 15 cm de hauteur, utiliser au taux de 1,9 L/ha.</p> <p>¹ Appliquer MCPA amine au taux de 0,5 - 0,7 L/ha (250-350 g m.a./ha) avant les pois des champs.</p> <p>² Appliquer MCPA au taux de 0,5 – 1,0 L/ha (250-500 g m.a./ha) avant le blé, l'avoine, l'orge, le maïs cultivé####, le maïs sucré####, le seigle et le lin.</p> <p>³ Appliquer MCPA au taux de 0,7 – 1,0 L/ha (350-500 g m.a./ha) seulement.</p> <p>Ce mélange en réservoir</p>

MÉLANGE EN RÉSERVOIR	TAUX (L/ha)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ♦	COMMENTAIRES (dans 50 – 100 L d'eau/ha; agent tensio-actif à 350 mL/ha comme rubrique 7.3)
			peut être appliqué avant le semis pour le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, le maïs-cultivé###, le maïs sucré, le lin et le pois des champs###.
L'herbicide WeedAway Factor + L'herbicide Buctril M	1,25 – 1,9 + 0,5 – 1,0 ¹	Graminées spontanées, folle avoine, sétaire verte, brome des toits, sétaire géante, ivraie de Perse. Canola (colza) spontané (sauf pour Roundup Ready), moutarde des champs, sagesse-des-chirurgiens, amarante à racine rouge, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia à balais, chénopode blanc, ortie royale, soude roulante, lin spontané, petite herbe à poux*, érigéron du Canada, renouée liseron**, crépis des toits***. Canola (colza) spontané (non sensibles au glyphosate, c.-à-d. les variétés Roundup Ready, 1 à 4 feuilles) ^{1,2} Jusqu'à le stade de 4 feuilles ² : renouée scabre, persicaire pâle, renouée persicaire, saponaire des vaches, amarante à racine	Pour de meilleurs résultats, la hauteur des mauvaises herbes devrait être inférieure à 15 cm et en pleine croissance. Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser une dose plus forte. Aucun agent tensio-actif n'est exigé. * NE PAS utiliser ces taux contre des plantes de plus de 8 cm de hauteur. ** Entre les stades de 3 et 4 feuilles, utiliser au taux de 1,9 L/ha. *** Pour les mauvaises herbes entre 8 et 15 cm de hauteur, utiliser au taux de 1,9 L/ha. ¹ Appliquer l'herbicide Buctril M au taux de 0,5 – 1,0 L/ha (280-560 g m.a./ha)

MÉLANGE EN RÉSERVOIR	TAUX (L/ha)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ♦	COMMENTAIRES (dans 50 – 100 L d'eau/ha; agent tensio-actif à 350 mL/ha comme rubrique 7.3)
		<p>rouge, sagesse-des-chirurgiens, bardanette épineuse, bourse-à-pasteur, kochia à balais³, soude roulante³, matricaire inodore⁴, tournesol spontané, silène noctiflore, lampourde glutton, abutilon⁵, neslie paniculée, morelle noire.</p> <p>Jusqu'au stade de 6 feuilles²: morelle à trios fleurs.</p> <p>Jusqu'au stade de 8 feuilles²: renouée liseron, sarrasin de tartarie, sarrasin commun, tabouret des champs, moutarde des champs, vélar fausse-giroflée, chénopode blanc, petite herbe à poux, séneçon vulgaire.</p> <p>Mauvaises herbes vivaces (parties aériennes)²: chardon des champs, laiteron des champs.</p>	<p>pour toutes les cultures indiquées.</p> <p>² Appliquer l'herbicide Buctril M au taux de 1,0 L/ha (560 g m.a./ha) seulement.</p> <p>³ Traiter avant que les mauvaises herbes aient 5 cm du haut.</p> <p>⁴ Annuelles printanières seulement.</p> <p>⁵ Traiter avant que les mauvaises herbes aient 8 cm du haut.</p> <p>Ce mélange en réservoir peut être appliqué avant le semis pour le seigle, l'avoine, le maïs, l'orge, le lin, le blé, l'alpiste des Canaries et les semis de graminées (incluant brome inerme, agropyre à crête, agropyre intermédiaire, agropyre à chaumes rudes, agropyre élevé, élyme de Russie, fléole des prés, dactyle pelotonné, fétuque élevée, brome des prés, agropyre velu et le alpiste roseau.</p>

♦ Pour la suppression de l'orge d'écureuil, voir le tableau “**Suppression des mauvaises herbes vivaces avec l'herbicide WeedAway Factor**” (8.1).

0,56 kilogrammes m.a./ha (2,4-D). #, ## Pour les autres mélanges de 2,4-D régler les taux en conséquence. Utiliser uniquement les formulations de l'ester à basse volatilité de 2,4-D, ou les formulations d'amine.

Utiliser uniquement les formulations de MCPA amine avant le maïs et le pois des champs.

Banvel est une marque déposée de BASF Ltée.

Pardner et Bucril M sont des marques déposées de Bayer CropScience.

7.3 RENSEIGNEMENTS SUR LES AGENTS TENSIO-ACTIFS

Ajout d'un agent tensio-actif -- Tous les mélanges en réservoir comprenant l'herbicide WeedAway Factor en vue de la suppression des mauvaises herbes nécessitent l'ajout d'un agent tensio-actif homologué à cette fin, par exemple Agral 90, Ag-Surf ou Companion. L'agent tensio-actif devrait être ajouté à raison de 350 millilitres dilués dans 50 à 100 litres d'eau propre à l'hectare.

7.4 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTS POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES

L'herbicide WeedAway Factor, appliqué tout seul, ne supprime pas les mauvaises herbes spontanées des cultures portant le gène Roundup Ready.

Attendre au moins un jour après le traitement avant de travailler la terre.

Habituellement, les mauvaises herbes annuelles continueront à germer tout au long de la saison de croissance à partir des graines. Des traitements de rappel peuvent s'imposer pour la suppression des mauvaises herbes ainsi levées.

Pour plus de renseignements et pour les précautions à prendre, voir les rubriques "**Renseignements généraux**" (4.0) et "**Mélange et application**" (5.0) de ce dépliant.

7.5 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE CANOLA NON SENSIBLE AU GLYPHOSATE (C.-À-D. LES VARIÉTÉS ROUNDUP READY)

AVERTISSEMENT: APPLIQUER L'HERBICIDE WEEDAWAY FACTOR AUX SEULES VARIÉTÉS DE CANOLA NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE (C.-À-D. LES VARIÉTÉS ROUNDUP READY).

REMARQUE: TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE CANOLA SÉLECTIONNÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LE CANOLA SENSIBLE AU GLYPHOSATE.

Pour Plus de renseignements ou pour les précautions à prendre, consulter les rubriques “**Renseignements généraux**” (4.0) et “**Mélange et application**” (5.0) de l’étiquette l’herbicide WeedAway Factor.

Appliquer l’herbicide WeedAway Factor seulement au canola non sensible au glyphosate, tel qu’indiqué ci-dessus dans le tableau de suppression des mauvaises herbes.

On remarque parfois un jaunissement temporaire quand on applique l’herbicide WeedAway Factor à un stade avancé (feuilles 4 à 6) de la récolte. Ce flétrissement de courte durée n’affecte ni la croissance, ni la maturité ni le rendement.

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

Le tableau suivant décrit le taux et les directives particulières d’application pour la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces qui croissent parmi les variétés de canola non sensibles au glyphosate.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES CROISSANT PARMIS LE CANOLA PORTANT LE GÈNE ROUNDUP READY

TAUX (L/ha)	STADE DE CROISSANCE DU PLANT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (appliquer dans 50 à 100 L d’eau/ hectare)
0,825 – 1,875	0 à 6 feuilles	<p><u>Graminées annuelles</u> Folle avoine, sétaire verte, orge spontanée, blé spontané, échinochloa pied-de-coq</p> <p><u>Annuelles à feuilles larges</u> Tabouret des champs, amarante à racine rouge, moutarde des champs, soude roulante, chénopode blanc, canola (colza) spontané sensible au glyphosate, ortie royale, renouée persicaire, kochia à balais, stellaire moyenne, spargoute des champs, morelle à trois fleurs, gaillet grateron*,</p>	<p>Un regain des mauvaises herbes avant la fermeture du couvert peut exiger des applications de rappel.</p> <p>Veiller à ce que les plants n’aient pas dépassé le stade de croissance recommandé.</p> <p>La dose de 1,25 L/ha permet la suppression de ces mauvaises herbes à n’importe quel stade de croissance des plants. La dose inférieure permet de supprimer la bourse-à-pasteur, la saponaire des vaches et le silène noctiflore lorsque les plants de canola ont de 1 à 3 feuilles, et la renouée quand ils en ont de 4 à 6 feuilles.</p>

TAUX (L/ha)	STADE DE CROISSANCE DU PLANT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (appliquer dans 50 à 100 L d'eau/ hectare)
		<p>renouée liseron*, bourse-à-pasteur*, saponnaire des vaches*, silène noctiflore*, renouée scabre*, érodium circulaire*, sagesse-des-chirurgiens*, crépis des toits*, mauve à feuilles rondes***</p> <p><u>Vivaces (répression)**</u> Chardon des champs, laiteron des champs, pissenlit</p> <p><u>Vivaces (suppression tout au long de la saison)</u> Chiendent**, orge queue d'écureuil***, chardon des champs****, laiteron des champs****</p>	<p>** Seulement une application à la dose de 1,25 L/ha est nécessaire.</p> <p>*** Une application de rappel à la dose de 1,25 L/ha est nécessaire.</p> <p>**** Deux applications successives à une dose de 1,25 L/ha sont requises ou une seule application de 1,875 L/ha.</p> <p>Pour une application de rappel, veiller à ce que les plants n'aient pas dépassé le stade de croissance recommandé.</p> <p>Une dose maximum de 2,5 L/ha est permise après la levée de la culture.</p>

7.5.1 MÉLANGE EN RÉSERVOIR

L'herbicide Lontrel 360 peut être mélangé avec l'herbicide WeedAway Factor pour la suppression des parties aériennes des chardons des champs tout au long de la saison et la suppression de renouée liseron croissant parmi les variétés de canola non sensibles au glyphosate (c.-à-d. les variétés Roundup Ready). Lontrel 360 peut être appliqué dans 100 litres d'eau par hectare à la dose de 0,28 litres par hectare avec 1,25 litres par hectare de l'herbicide WeedAway Factor. Faire les applications lorsque le canola a atteint le stade de 2 à 6 feuilles de croissance. Consulter l'étiquette de Lontrel 360 et l'étiquette de l'herbicide WeedAway Factor pour plus de précisions sur les mauvaises herbes supprimées, les directives d'application, volume d'eau, et les précautions à prendre.

7.6 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES CROISSANT PARMIS LES VARIÉTÉS DU SOYA NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE (C.-À-D. LES VARIÉTÉS ROUNDUP READY)

AVERTISSEMENT: APPLIQUER L'HERBICIDE WEEDAWAY FACTOR AUX SEULES VARIÉTÉS DE SOYA NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE (C.-À-D. LES VARIÉTÉS ROUNDUP READY).

REMARQUE: TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE SOYA SÉLECTIONNÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LE SOYA SENSIBLE AU GLYPHOSATE.

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES CROISSANT PARMIS LES VARIÉTÉS DU SOYA NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE (C.-À-D. LES VARIÉTÉS ROUNDUP READY)

TAUX (L/ha)	STADE DE CROISSANCE DU PLANT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ♦	COMMENTAIRES (appliquer dans 100 à 200 L d'eau/hectare)
2,5	De la première feuille trifoliée jusqu'à la fin de la floraison	Abutilon, petite herbe à poux, chénopode blanc, amarante à racine rouge, amarante hybride, lampourde glutton, renouée scabre, renouée persicaire, renouée de Pennsylvanie, morelle noire de l'Est, moutarde des champs, renouée liseron, sétaire verte, sétaire glauque, sétaire géante, échinochloa pied-de-coq, digitale astringente, digitale sanguine, chiendent, asclépiade commune*, souchet comestible*, panic d'automne géniculé, panic millet	Il est possible de faire une deuxième application de 2,5 L/ha pour supprimer les mauvaises herbes qui ont germées à la suite du traitement initial. * Répression seulement. Pour la deuxième application, vérifier à ce que les plantes n'aient pas dépassé la fin de la floraison.
2,5 – 5,0	De la première feuille trifoliée jusqu'à la fin de	Chardon des champs, laiteron des champs, muhlenbergie feuillée	Une application simple au taux plus haut ou une deuxième application

TAUX (L/ha)	STADE DE CROISSANCE DU PLANT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ♦	COMMENTAIRES (appliquer dans 100 à 200 L d'eau/hectare)
	la floraison		<p>séquentielle à 2,5 L/ha améliorera la suppression dans les infestations sévères.</p> <p>Si on utilise des applications séquentielles à 2,5 L/ha, laisser au moins deux semaines entre la première et la deuxième application pour une suppression optimum sur les vivaces.</p> <p>Pour la deuxième application, vérifier à ce que les plantes n'aient pas dépassé la fin de la floraison.</p> <p>Chardon des champs et laiteron des champs devraient être en croissance active et du stade de rosette et d'une hauteur de 50 cm.</p> <p>Muhlenbergie feuillée devrait être en croissance active d'une hauteur de 10-20 cm.</p> <p>Les mauvaises herbes qui ne sont pas complètement émergées au temps du traitement ne seront pas supprimées.</p>
5,0	De la première feuille trifoliée jusqu'à la fin de la floraison	Toutes les mauvaises herbes indiquées ci-dessus, incluant asclépiade commune**, souchet comestible**, liseron des champs**	<p>Appliquer le taux de 5,0 L/ha seulement une fois durant la saison.</p> <p>** Ces mauvaises herbes seront aussi supprimées par les applications séquentielles de 2,5 L/ha. Laisser au moins de deux semaines entre la première et la deuxième application pour une suppression optimum.</p> <p>Pour la deuxième application, vérifier à ce que les plantes n'aient pas dépassé la fin de la floraison.</p> <p>L'asclépiade commune devrait être en</p>

TAUX (L/ha)	STADE DE CROISSANCE DU PLANT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ♦	COMMENTAIRES (appliquer dans 100 à 200 L d'eau/hectare)
			croissance active et d'une hauteur de 15-60 cm; le souchet comestible devrait être en croissance active et d'une hauteur de 5-15 cm. Les mauvaises herbes qui ne sont pas complètement émergées au temps du traitement ne seront pas supprimées.

♦ Pour obtenir une meilleure suppression ainsi que diminuer la compétition avec la culture, il est préférable de faire les applications lorsque les mauvaises herbes sont petites. La suppression des mauvaises herbes dépassant 25 centimètres de hauteur sera irrégulière, toutefois certaines espèces seront bien supprimées.

7.6.1 MÉLANGES EN RÉSERVOIR

L'herbicide WeedAway Factor avec l'herbicide Pursuit

L'herbicide Pursuit peut être mélangé avec l'herbicide WeedAway Factor à dose de 2,5 litres par hectare pour une suppression résiduelle prolongée des mauvaises herbes à germination tardive incluant la morelle noire, le chenopode blanc, l'amarante à racine rouge, l'abutilon, le panic d'automne et le panic millet.

Pursuit peut être appliqué dans 100 – 200 litres de l'eau propre par hectare à la dose de 0,16 – 0,21 litre par hectare jusqu'à la troisième trifolié du soya Roundup Ready. La dose la plus élevée est recommandée pour de fortes infestations de mauvaises herbes. Ce mélange en réservoir est recommandé surtout pour le soya Roundup Ready semé à des espacements de plus de 50 centimètres (20 pouces) où l'on veut effectuer une seule application.

Mélange: Ajouter et mélanger Pursuit au réservoir tel qu'indiqué sur l'étiquette de Pursuit. Ajouter ensuite l'herbicide WeedAway Factor suivant les instructions sur l'étiquette.

Un intervalle avant la récolte de 100 jours est requis pour le mélange de l'herbicide WeedAway Factor et de l'herbicide Pursuit sur les variétés de soya non sensibles au glyphosate. Une seule application par saison de l'herbicide WeedAway Factor à 2,5 litres par hectare mélangé en réservoir avec l'herbicide Pursuit à 0,16 de 0,21 litres par hectare est permise.

Consulter l'étiquette de Pursuit de l'information supplémentaire sur la sécurité et la manutention de ce produit.

L'herbicide WeedAway Factor avec l'herbicide Assure II

Taux	Stade de croissance du plant	Mauvaises herbes supprimées	Commentaires
2,5–5,0 L/ha L'herbicide WeedAway Factor + 0,38 L/ha L'herbicide Assure II	De la première feuille trifoliée jusqu'à la fin de la floraison.	Du maïs spontané portant le gène Roundup Ready. Appliquer au stade de 2 à 6 feuilles du maïs.	Voir les renseignements supplémentaires après ce tableau.

◆ Pour obtenir une meilleure suppression ainsi que diminuer la compétition avec la culture, il est préférable de faire les applications lorsque les mauvaises herbes sont petites. Le contrôle des mauvaises herbes dépassant 25 centimètres de hauteur sera irrégulière, toutefois certaines espèces seront bien contrôlées.

La Suppression du spontané portant le gène Roundup Ready

Pour la suppression du maïs spontané portant le gène Roundup Ready, l'herbicide Assure II peut être mélangé en réservoir avec l'herbicide WeedAway Factor. Utiliser à l'hectare 2,5 à 5,0 litres d'herbicide WeedAway Factor et 0,38 litre d'herbicide Assure II. Appliquer dans 100 à 300 litres d'eau propre à l'hectare.

Mélange : Ajouter et mélanger l'herbicide Assure II selon les instructions de l'étiquette de l'herbicide Assure II, puis ajouter l'herbicide WeedAway Factor selon les instructions de cette étiquette.

Ce mélange en réservoir peut être appliqué quand la culture est au stade de la première feuille trifoliée jusqu'à la fin de la floraison, et au stade de 2 à 6 feuilles du maïs spontané portant le gène Roundup Ready.

Un intervalle avant récolte de 80 jours est requis après avoir appliqué le mélange en réservoir de l'herbicide WeedAway Factor et de l'herbicide Assure II au soya portant le gène Roundup Ready (non sensible au glyphosate).

Lire l'étiquette de l'herbicide Assure II pour connaître les autres précautions et instructions de manipulation.

7.7 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES CROISSANT PARMIS LES VARIÉTÉS DE MAÏS NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE (C.-À-D. LES VARIÉTÉS ROUNDUP READY)

AVERTISSEMENT: appliquer l'herbicide WeedAway Factor aux seules variétés de maïs non sensibles au glyphosate (c.-à-d. les variétés roundup ready).

REMARQUE: TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE MAÏS SÉLECTIONNÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LE MAÏS SENSIBLE AU GLYPHOSATE.

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES CROISSANT PARMIS LES VARIÉTÉS DE MAÏS NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE (C.-À-D. LES VARIÉTÉS ROUNDUP READY)

TAUX (L/ha)	STADE DE CROISSANCE DU PLANT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ♦	COMMENTAIRES (appliquer dans 100 à 200 L d'eau/ha)
2,5	Jusqu'à et incluant le stade à huit feuilles	<p>Abutilon, petite herbe à poux, chénopode blanc, amarante à racine rouge, amarante hybride, lampourde glutton, renouée scabre, renouée persicaire, renouée de Pennsylvanie, morelle noire de l'est, moutarde des champs, renouée liseron, sétaire verte, sétaire glauque, sétaire géante, échinochloa pied-de-coq, digitale astringente, digitale sanguine, chiendent, panic d'automne, panic millet</p> <p>Folle avoine, orge spontané, blé spontané, tabouret des champs, moutarde des champs, soude roulante, Canola (colza) spontané sensible au glyphosate, ortie royale, kochia à balais, stellaire moyenne, spargoute des</p>	<p>Il est possible de faire une deuxième application pour supprimer les mauvaises herbes qui ont germées à la suite du traitement initial.</p> <p>Pour la deuxième application, vérifier à ce que le maïs n'ait pas dépassé le stade de huit feuilles.</p>

TAUX (L/ha)	STADE DE CROISSANCE DU PLANT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ♦	COMMENTAIRES (appliquer dans 100 à 200 L d'eau/ha)
		champs, morelle à trois fleurs, gaillet grateron, bourse-à-pasteur, saponaire des vaches, silène noctiflore, érodium circutaire, sagesse-des-chirurgiens, crépis des toits	
2.5	Jusqu'à et incluant le stade à huit feuilles	Asclépiade commune, souchet comestible, mauve à feuilles rondes, liseron des champs	<p>Pour supprimer l'asclépiade commune, le souchet comestible, la mauve à feuilles rondes et le liseron des champs utiliser deux applications de 2,5 L/ha.</p> <p>Pour la deuxième application, vérifier à ce que le maïs n'ait pas dépassé le stade de huit feuilles.</p> <p>L'asclépiade commune devrait être en croissance active et d'une hauteur de 15–60 cm; le souchet comestible devrait être en croissance active et d'une hauteur de 5–15 cm.</p>
2.5	Jusqu'à et incluant le stade à huit feuilles	Muhlenbergie feuillée, chardon des champs, laiteron des champs	<p>Une deuxième application séquentielle de 2,5 L/ha améliorera la suppression dans les infestations sévères.</p> <p>Si on utilise des applications séquentielles à 2,5 L/ha, laisser au moins deux semaines entre la première et la deuxième application pour une suppression optimum sur les vivaces.</p> <p>Pour la deuxième application, vérifier à ce que le maïs n'ait pas dépassé le stade de huit feuilles. Chardon des champs et laiteron des champs devraient être en</p>

TAUX (L/ha)	STADE DE CROISSANCE DU PLANT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ♦	COMMENTAIRES (appliquer dans 100 à 200 L d'eau/ha)
			<p>croissance active et du stade de rosette jusqu'à une hauteur de 50 cm.</p> <p>Muhlenbergie feuillée devrait être en croissance active et d'une hauteur de 10-20 cm.</p> <p>Les mauvaises herbes qui ne sont pas complètement émergées au temps du traitement ne seront pas supprimées.</p>

♦ Pour obtenir une meilleure suppression ainsi que diminuer la compétition avec la culture, il est préférable de faire les applications lorsque les mauvaises herbes sont petites. La suppression des mauvaises herbes dépassant 25 centimètres de hauteur irrégulière, toutefois certaines espèces seront bien supprimées.

8.0 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES AVEC L'HERBICIDE WEEDAWAY FACTOR

TOUJOURS LIRE LES AVERTISSEMENTS, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION (RUBRIQUES 3.0, 4.0 ET 5.0) AVANT LES RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE RUBRIQUE DU DÉPLIANT.

Appliqué dans les conditions indiquées et selon la façon recommandée, ce produit supprime les mauvaises herbes vivaces indiquées dans le tableau suivant.

8.1 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES AVEC L'HERBICIDE WEEDAWAY FACTOR

MAUVAISE HERBE	APPLICATION			COMMENTAIRES
	STADE DE CROISSANCE	TAUX DE L'HERBICIDE WEEDAWAY FACTOR (L/ha)	VOLUME D'EAU (L/ha)	
Chiendent (suppression, infestations)	Au moins 3 ou 4 feuilles vertes	2,5	50 - 300	Diluer dans l'eau et appliquer avec des buses à jet plat.

MAUVAISE HERBE	APPLICATION			COMMENTAIRES
	STADE DE CROISSANCE	TAUX DE L'HERBICIDE WEEDAWAY FACTOR (L/ha)	VOLUME D'EAU (L/ha)	
légères ou moyennes)				<p>Ne pas travailler le sol avant au moins 3 jours suivant le traitement.</p> <p>Voir les notes à la rubrique “Chiendent” de la rubrique 8.2.1 pour plus de précisions.</p> <p>Pour les plus forts volumes d'eau (150-300 L/ha), ajouter un agent tensio-actif homologué, à raison de 0,5 litre dans 100 L d'eau propre (0,5% v/v). Voir la liste de la rubrique 8.2.2 ou ci-dessous.</p>
Chiendent (suppression à long terme, infestations sévères, des plus forts volumes d'eau)	Au moins 3 ou 4 feuilles vertes	2,5 – 7,0	50 – 300	<p>Ne pas travailler le sol avant au moins 3 jours suivant le traitement.</p> <p>Les doses les plus fortes donneront une meilleure suppression, et de plus longue durée, surtout pour les infestations sévères et/ou les plus forts volumes d'eau (i.e., 150-300 L/ha).</p> <p>Voir les notes à la rubrique “Chiendent” de la rubrique 8.2.1 pour plus de précisions.</p>
Chardon des champs	Stade de la rosette (jachère d'été)	2,5	50 - 100	<p>Diluer dans de l'eau propre et appliquer avec des buses à jet plat.</p> <p>Ne pas travailler le sol avant au moins 10 jours</p>

MAUVAISE HERBE	APPLICATION			COMMENTAIRES
	STADE DE CROISSANCE	TAUX DE L'HERBICIDE WEEDAWAY FACTOR (L/ha)	VOLUME D'EAU (L/ha)	
				après le traitement. Voir les notes à la rubrique " Chardons des champs " de la rubrique 8.2.3 pour plus de précisions.
Chardon des champs	Stade du bouton ou après	4,75 – 7,0	100 - 300	Ne pas travailler le sol avant au moins 5 jours après le traitement.
Liseron des champs	Pleine floraison ou après	7 - 12	100 - 300	Ne pas travailler le sol avant au moins 7 jours après le traitement.
Asclépiade commune*	Stade du bouton à la pleine floraison (avant la récolte)	2,5	50 – 100	Voir la rubrique 9.9 " Avant la récolte " pour plus de précisions. Ne pas travailler le sol avant au moins 7 jours après le traitement.
	Stade du bouton à la pleine floraison	12	100 - 300	Après la pleine floraison, la suppression peut être moins efficace. Les plants d'asclépiade commune ne sont pas nécessairement tous à l'étape idéale de suppression; un traitement de rappel peut s'imposer.
Linaires vulgaires	Stade végétatif (jachère d'été)	2,5	50 - 100	Diluer dans l'eau et appliquer avec des buses à jet plat.
	Stade du bouton à la pleine floraison (avant la récolte)			Ne pas travailler le sol avant au moins 7 jours suivant le traitement en jachère d'été. Voir les notes à la rubrique " Linaires vulgaires " de la rubrique

MAUVAISE HERBE	APPLICATION			COMMENTAIRES
	STADE DE CROISSANCE	TAUX DE L'HERBICIDE WEEDAWAY FACTOR (L/ha)	VOLUME D'EAU (L/ha)	
				8.2.4 (jachère d'été) ou 9.9 " Avant la récolte " pour plus de précisions.
Luzerne	Tôt au stade de bouton à la pleine floraison Applications à l'automne seulement	3,7 – 5,0	50 - 300	Ne pas travailler le sol avant au moins 5 jours après le traitement. Utiliser les doses les plus fortes pour les populations larges de luzerne, ou pour les infestations sévères des graminées. Pour les applications printanières et la suppression dans un système à travail minimum du sol avec 2,4-D mélangé en cuve, voir la rubrique 8.2.6.
Pissenlit	< 15 cm > 15 cm Stade du bouton à la pleine floraison (avant la récolte)	2,5 3,75 – 5,0 2,5	50 – 100 50 – 300 50 – 100	Ne pas travailler le sol avant au moins 3 jours suivant le traitement pour tous les taux. Utiliser les doses les plus fortes pour les infestations sévères. Voir la rubrique 8.2.5 " Pissenlit " pour plus de précisions. Ne pas travailler le sol avant au moins 7 jours après le traitement. Voir la rubrique 9.9 " Avant la récolte " pour plus de précisions.
Orge queue	Du semis à	2,5 – 5,0	50 - 100	Attendre au moins un

MAUVAISE HERBE	APPLICATION			COMMENTAIRES
	STADE DE CROISSANCE	TAUX DE L'HERBICIDE WEEDAWAY FACTOR (L/ha)	VOLUME D'EAU (L/ha)	
d'écureuil	l'épiaison			jour après le traitement avant de semer ou travailler le sol. Appliquer les plus fortes doses si les mauvaises herbes sont robustes et bien établies, si elles subissent un stress ou si l'infestation est massive.
Autres vivaces (voir la liste à la rubrique 6.2)	Tôt au stade de l'épiaison ou du bouton	7 - 12	100 - 300	Ne pas travailler le sol avant au moins 7 jours après le traitement.

* **REMARQUE:** Pour un traitement localisé, appliquer 120 millilitres du produit dilué dans 5 litres d'eau propre aux 100 m². (Les doses de 2,5 à 12 litres par hectare sont équivalentes à environ 25 à 120 mL/100m², respectivement).

8.2 REMARQUES SPÉCIALES SUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES

8.2.1 CHIENDENT

Pour la suppression, **tout au long de la saison, des mauvaises herbes après un labour d'automne:** appliquer au printemps 2,5 litres par hectare de l'herbicide WeedAway Factor avant de semer. Appliquer le produit dilué dans 50 à 100 litres d'eau propre, de la façon décrite au tableau précédent. Attendre que la plupart des pieds de chiendent comptent de 4 à 5 feuilles. Dans les sols labourés à l'automne, ce stade arrive habituellement de 1 à 4 semaines plus tard que pour les sols non travaillés. L'efficacité du produit peut être réduite si la profondeur du labour dépasse 15 centimètres.

REMARQUE: Ce traitement assure la suppression du chiendent pour la saison entière de végétation dans les sols labourés à l'automne. L'efficacité est moindre pour les sols travaillés à l'automne qui sont traités par ce produit. Des traitements de rappel peuvent s'imposer.

Pour les cultures fourragères, appliquer durant une période de bonne croissance et faire suivre d'un travail du sol après au moins 3 jours.

S'il survient une gelée, attendre plusieurs jours pour vérifier si le chiendent s'en est rétabli. On peut traiter le chiendent après une gelée légère à la condition que 3 à 4 feuilles vertes soient en pleine croissance au moment du traitement. Ne pas appliquer après la première gelée meurtrière de l'automne.

8.2.2 AGENTS TENSIO-ACTIFS

Voici une liste des agents tensio-actifs homologués pour utilisation avec l'herbicide WeedAway Factor aux fins de suppression du chiendent:

Agral 90	Companion
Ag-Surf	Frigate®

Toujours lire les directives particulières de l'étiquette de l'agent tensio-actif concernant l'utilisation de ce produit.

Frigate est une marque déposée de Syngenta Canada Ltée.

8.2.3 CHARDON DES CHAMPS

Suppression du chardon des champs au stade de la rosette: Pour traiter au bon moment, suivre les étapes suivantes:

1. Faire les travaux habituels de jachère d'été, le dernier travail du sol étant effectué entre le 15 juillet et le 1er août.
2. Laisser repousser le chardon au moins 5 semaines, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il atteigne 15 centimètres de diamètre ou plus et qu'il soit au stade de rosette.

REMARQUE: On peut traiter le chardon des champs après une gelée légère à la condition que le feuillage soit encore vert et en pleine croissance au moment du traitement. Ne pas appliquer après la première gelée meurtrière de l'automne.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR DE L'HERBICIDE WEEDAWAY FACTOR ET DE BANVEL

Pour la suppression du chardon des champs (et du laitron des champs) en jachère d'été ou en chaume d'automne, appliquer 1,7 litres par hectare de l'herbicide WeedAway Factor et 1,25 litres par hectare de Banvel dilués dans 100 à 200 litres par hectare d'eau propre. En outre, ajouter 350 millilitres par hectare d'un agent tensio-actif non-ionique homologué à cette fin, par exemple Agral 90, Ag-Surf ou Companion.

Pour de meilleurs résultats en jachère d'été, travailler le sol au printemps et appliquer quand la plupart des chardons atteignent entre 15 et 25 centimètres, avant le stade du bouton. Travailler le sol trois semaines après l'application.

Sur le chaume, après la récolte, appliquer le mélange en réservoir aux chardons en pleine croissance au moins deux semaines avant la gelée meurtrière.

REMARQUE: Après avoir appliqué le mélange en réservoir, ne cultiver que des céréales, du canola (y compris le colza), du soya, du maïs cultivé, du maïs sucré ou des haricots blancs.

Si l'application a lieu après le 1^{er} septembre ou si le niveau d'humidité dans le sol est très faible après l'application, les cultures peuvent subir des dommages au printemps suivant.

8.2.4 LINAIRE VULGAIRE

Suppression de la linaires vulgaires au stade végétatif en jachère d'été. Pour traiter au bon moment, suivre les étapes suivantes:

1. Faire les travaux habituels de jachère d'été, le dernier travail du sol étant effectué entre le 10 et le 21 juillet.
2. Laisser repousser la linaires vulgaires au moins 4 à 5 semaines, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'elle atteigne 15 centimètres de hauteur ou plus et qu'elle soit au stade de la verdure luxuriante végétative.

REMARQUE: On peut traiter la linaires vulgaires après une gelée légère à la condition que le feuillage soit encore vert et en pleine croissance au moment du traitement. Ne pas appliquer après la première gelée meurtrière de l'automne.

8.2.5 PISSENLIT

Pour les meilleurs résultats appliquer jusqu'à la pleine floraison et même pendant celle-ci. Pour maintenir la suppression tout au long de la saison, utiliser des mesures subséquentes pour les pissenlits qui lèvent à partir de graines.

8.2.6 SUPPRESSION DE LA LUZERNE AVEC UNE MÉLANGE EN RÉSERVOIR DE 2,4-D

L'ajout de 2,4-D peut améliorer l'élimination de la luzerne dans les cas où la suppression est plus difficile, notamment pour les systèmes à travail minimum du sol avec application printanière d'herbicide sur les terrains très infestés.

Pour la suppression automnale des peuplements établis de luzerne, appliquer à l'hectare, après dilution dans 100 à 200 litres d'eau, de 2,5 à 5,0 litres de l'herbicide WeedAway

Factor et de 1,2 à 2,4 litres de toute préparation d'amine de 2,4-D ou d'ester peu volatil ayant une concentration de 500 grammes au litre. (Pour les autres préparations de 2,4-D, régler la dose du produit en conséquence).

Pour les applications printanières, utiliser seulement la dose minimale de 1,2 litres de 2,4-D avec 2,5 à 5,0 litres de l'herbicide WeedAway Factor à l'hectare. Après une application printanière de ce mélange en cuve, attendre 14 jours avant la plantation et ne planter que des céréales sans contre-ensemencement de légumineuses.

Utiliser les plus fortes doses de l'herbicide WeedAway Factor quand les herbes vivaces pullulent.

8.2.7 TOUTES LES MAUVAISES HERBES VIVACES

Stade de croissance: Les mauvaises herbes doivent être au stade de croissance approprié afin d'assurer une suppression efficace. Voir la rubrique "**Suppression des mauvaises herbes vivaces avec l'herbicide WeedAway Factor**" (8.1).

Type de buse: Pour de meilleurs résultats avec un équipement à rampe ordinaire, diluer ce produit dans 50 à 300 litres d'eau propre par hectare; l'appliquer à l'aide de buses à jet plat, sans dépasser une pression de 275 kPa.

Rhizomes inactifs: La suppression peut être moins efficace si les rhizomes sont devenus inactifs, comme ce peut être le cas dans les sols peu fertiles et/ou non labourés depuis plusieurs années.

Fauche: La fauche avant l'application décroît l'efficacité du produit à moins que le regain n'ait atteint le stade recommandé.

Travail du sol: Le travail du sol à l'automne ou au printemps avant une application de printemps – ou bien entre la récolte et une application d'automne – diminue la capacité de suppression des mauvaises herbes vivaces. Pour de meilleurs résultats, ne pas travailler le sol dans les 5 à 7 jours suivant l'application (voir le tableau des recommandations pour l'intervalle correspondant à chaque mauvaise herbe).

En cas de pluie: Une pluie forte, immédiatement après le traitement, peut lessiver l'herbicide du feuillage et rendre nécessaire un traitement de rappel pour la suppression des mauvaises herbes qui lèvent à partir des graines ou des autres organes souterrains. Ne pas appliquer le produit si la pluie semble imminente.

Regain provenant des graines: Ce produit ne supprime que les plants déjà émergés. Un traitement de rappel ou d'autres mesures de suppression des mauvaises herbes peuvent s'imposer pour la suppression des mauvaises herbes qui lèvent à partir des graines ou des autres organes souterrains.

Gelée: Une gelée meurtrière avant l'application peut réduire l'efficacité de la suppression. Ne pas appliquer après la première gelée meurtrière de l'automne.

9.0 TRAITEMENT DES TERRES AGRICOLES

TOUJOURS LIRE LES AVERTISSEMENTS, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION (RUBRIQUES 3.0, 4.0 ET 5.0) AVANT LES RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE RUBRIQUE DE L'ÉTIQUETTE.

Ce produit peut être appliqué, tant en pulvérisation générale que par traitement localisé avant la plantation de toutes les cultures, après la récolte des cultures annuelles, avant la récolte du blé, de l'orge, de l'avoine, de canola (incluant les variétés non sensibles au glyphosate), des pois, des lentilles, de soya (incluant les variétés non sensibles au glyphosate), des haricots communs secs, de lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), des fourrages, et pour les jachères d'été. On peut aussi utiliser ce produit en pulvérisation générale dans les variétés de maïs, de canola ou de soya qui portent le gène Roundup Ready (voir les rubriques 7.5, 7.6 et 7.7). On peut aussi le pulvériser par jet dirigé, de la façon indiquée, dans les vergers, dans les vignobles, dans les fraisières, et dans les bleuetières ou encore à l'aide d'un équipement sélectif dans le soya, dans les haricots communs secs, dans les vergers, dans les vignobles et dans les plantations de canneberges (atocas) ou de fraises (voir les rubriques correspondantes ci-dessous pour plus de précisions). **Pour de plus amples renseignements sur la suppression des mauvaises herbes qui infestent les cultures suivantes, toujours se référer aux rubriques "Suppression des mauvaises herbes annuelles" (7.0) ou "Suppression des mauvaises herbes vivaces" (8.0).**

9.1 AVANT LA PLANTATION – TOUTES LES CULTURES

Ce produit peut être appliqué avant la plantation de toutes les cultures pour la suppression des mauvaises herbes mentionnées dans ce dépliant. S'assurer que les mauvaises herbes ont atteint le stade de croissance désiré au moment de l'application. Ce produit ne supprime pas les mauvaises herbes qui ne sont pas déjà levées; les nouvelles mauvaises herbes qui lèvent à partir de graines peuvent constituer un problème pour la culture. **APPLIQUER AVANT LE SEMIS OU LA PLANTATION.**

9.2 TRAITEMENT DE CHAUME APRÈS LA RÉCOLTE

Ce produit peut être appliqué au chaume, à l'automne, après la récolte pour la suppression des mauvaises herbes vivaces comme le chiendent et le chardon des champs. Attendre le regain des mauvaises herbes jusqu'au stade désiré (20 à 25 centimètres de hauteur pour le chiendent et le chardon des champs) avant l'application; s'assurer qu'une proportion

élevée des plant soient bien verts. La paille devrait être enlevée ou étendue également afin de ne pas entraver le regain ni l'uniformité de la pulvérisation. Une gelée meurtrière avant l'application peut diminuer l'efficacité de la suppression.

9.3 TRAITEMENT LOCALISÉ (DANS UNE CULTURE)

Ce produit peut être appliqué pour le traitement localisé dans une culture d'orge, de maïs, d'avoine, de soya, de blé, de fraise, de bleuet, d'herbes fourragères et de légumineuses, y compris la production de semences. Les application devraient être faites aux mêmes taux et aux mêmes stades de croissance qu'il est indiqué dans les tableaux de recommandations ou bien avec une solution de 1 pourcent pour les mauvaises herbes annuelles et le chiendent ou de 2 pourcent pour les autres mauvaises herbes vivaces (une solutions de 1 pourcent consiste en 1 litre de l'herbicide WeedAway Factor dans 100 litres de solution à pulvériser). Les solutions de 1 ou 2 pourcent devraient être appliquées de façon à humecter, mais sans ruissellement. On peut se servir d'un pulvérisateur à rampe, d'un boyau avec lance ou d'un pulvérisateur à main, tel qu'expliqué à la rubrique "**Équipement d'application**" (5.2).

9.3.1 RESTRICTIONS SUR LE PÂTURAGE : Le traitement doit être effectué avant l'épiaison des petites céréales, le début de la formation des gousses de soya et des haricots communs secs, la formation des soies du maïs et l'apparition des organes fructifères chez les plantes fourragères. Les plantes cultivées qui se trouvent dans l'endroit traité périront. Pour cette raison, éviter toute dérive du produit. **NE PAS APPLIQUER SI LA CULTURE A DÉPASSÉ LE STADE DE LA FORMATION DES GRAINES. ALLOUER AU MOINS 3 À 5 JOURS POUR LA TRANSLOCATION DE L'HERBICIDE WEEDAWAY FACTOR À TOUTES PARTIES DES PLANTES AVANT DE LAISSER PAÎTRE LES ANIMAUX OU RÉCOLTER LES FOURRAGES DES SURFACES TRAITÉES.**

9.4 TRAITEMENT EN JACHÈRE D'ÉTÉ

Ce produit ou les mélanges en réservoir peuvent être appliqués dans le cadre d'une jachère d'été pour la suppression des mauvaises herbes vivaces mentionnées dans ce dépliant. Pour de meilleurs résultats, s'assurer que les mauvaises herbes ont atteint le stade de croissance désiré et sont en pleine croissance au moment de l'application. La suppression peut être moins efficace si les mauvaises herbes subissent un stress causé par la sécheresse. Tout au long de la saison de croissance, les mauvaises herbes continuent de lever à partir des graines. Des traitements de rappel peuvent s'imposer pour la suppression des mauvaises herbes levées à partir des graines.

9.5 SYSTÈMES DE CULTURE AVEC TRAVAIL MINIMAL OU NUL DU SOL (TOUS LES CULTURES DE CHAMPS, INCLUANT DES CÉRÉALES, DES

OLÉAGINEUSES, DES LÉGUMINEUSES, DES FOURRAGES, DU MAÏS ET DES POMMES DE TERRE)

Pour tous ces systèmes de culture avec travail minimal ou nul du sol, ce produit peut être appliqué avant ou après le semis pourvu que la culture ne soit pas encore levée mais que les mauvaises herbes le soient. Une application précédant trop à l'avance le semis peut laisser aux mauvaises herbes l'occasion de se propager avant que la culture ne lève car ce produit n'est pas rémanent.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC TRAVAIL MINIMAL OU NUL DU SOL

9.5.1 L'HERBICIDE WEEDAWAY FACTOR AVEC 2,4-D :

On peut appliquer l'herbicide **WeedAway Factor avec 2,4-D (utiliser uniquement les formulations de l'ester à basse volatilité de 2,4-D, ou les formulations d'amine)** pour le **blé, le blé d'hiver, l'orge et le seigle** avant le semis, ou bien après le semis mais avant la levée de la culture. Voir le tableau, "**Suppression des mauvaises herbes annuelles avec l'herbicide WEEDAWAY Factor mélangé en réservoir**" (7.2) pour plus de précisions.

9.5.2 L'HERBICIDE WEEDAWAY FACTOR AVEC BROMOXYNIL (PARDNER):

On peut appliquer l'herbicide **WeedAway Factor avec bromoxynil (Pardner)** pour le **blé, l'orge et l'avoine** avant le semis, ou bien après le semis mais avant la levée de la culture. Voir le tableau "**Suppression des mauvaises herbes annuelles avec l'herbicide WeedAway Factor mélangé en réservoir**" (7.2) pour plus de précisions.

9.5.3 L'HERBICIDE WEEDAWAY FACTOR AVEC PURSUIT :

On peut appliquer l'herbicide **WeedAway Factor avec Pursuit®** pour le soya avant le semis, ou bien après le semis mais avant la levée de la culture. L'herbicide WeedAway Factor supprime les mauvaises herbes levées mentionnées dans ce dépliant lorsqu'il est appliqué de la façon indiquée [voir les rubriques "**Suppression des annuelles**" (7.0) ou "**Suppression des vivaces**" (8.0)]. Pursuit supprime les mauvaises herbes levées à partir de graines. Ajouter les taux recommandés des deux produits dans 100 litres d'eau à l'hectare conformément aux directives de l'étiquette de l'herbicide Pursuit.

TOUJOURS LIRE L'ÉTIQUETTE DE PURSUIT POUR PLUS DE PRÉCISIONS SUR LES MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES, LES DIRECTIVES D'APPLICATION ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE. SEULS LE SOYA, LE MAÏS CULTIVÉ, L'ORGE DE PRINTEMPS, LE BLÉ DE PRINTEMPS ET LE BLÉ D'HIVER PEUVENT ÊTRE CULTIVÉS DURANT LA SAISON SUIVANT UNE APPLICATION DE PURSUIT. ON PEUT CULTIVER LE BLÉ D'HIVER DURANT LA MÊME ANNÉE AU COURS DE LAQUELLE ON A APPLIQUÉ LE PURSUIT À UNE CULTURE DE SOYA POURVU QU'ON LAISSE ÉCOULER AU MOINS 120 JOURS APRÈS L'APPLICATION.

REMARQUE : NE PAS TRAITER APRÈS LA LEVÉE DE LA CULTURE.

Pursuit est une marque déposée de BASF Ltée.

9.5.4 L'HERBICIDE WEEDAWAY FACTOR AVEC MCPA :

On peut appliquer l'herbicide **WeedAway Factor** avec les formulations de MCPA pour le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, le maïs cultivé (la formulation d'amine seulement), le maïs sucré (la formulation d'amine seulement), le lin et le pois de champs (la formulation d'amine seulement) avant le semis. Voir le tableau "Suppression des mauvaises herbes annuelles avec l'herbicide WeedAway Factor mélangé en réservoir" (rubrique 7.2) pour plus de précisions.

9.5.5 L'HERBICIDE WEEDAWAY FACTOR AVEC BUCTRIL M :

On peut appliquer l'herbicide **WeedAway Factor** avec l'herbicide **Buctril M** pour le blé, le seigle, le maïs, l'orge, l'avoine, le lin, l'alpiste de Canaries et les semis de graminées (incluant brome inerme, agropyre à crête, agropyre intermédiaire, agropyre à chaumes rudes, agropyre élevé, élyme de Russie, fléole des prés, dactyle pelotonné, fétuque élevée, brome des prés, agropyre velu et le alpiste roseau avant le semis. Voir le tableau , "Suppression des mauvaises herbes annuelles avec l'herbicide WeedAway Factor mélangé en réservoir" (rubrique 7.2) pour plus de précisions.

9.6 LÉGUMINEUSES ET GRAMINÉES FOURRAGÈRES

Appliquer le produit pour supprimer la végétation déjà levée avant que ne lèvent les légumineuses et les graminées fourragères. Pour les fourrages qui nécessitent une culture de protection, appliquer le produit avant le semis de la culture de protection.

9.7 RÉNOVATION DES PÂTURAGES

Utiliser ce produit pour supprimer ou réprimer la végétation existante avant le semis des légumineuses sans travail du sol dans les gazons déjà établis, à des fins de rénovation des pâturages. Attendre que les mauvaises herbes aient au moins 20 centimètres de hauteur et que le plus grand nombre possible de plantules ou de tiges aient levé. Le traitement peut se faire juste avant, pendant ou après le semis, mais avant le levée de la culture.

9.8 PRODUCTION DE SEMENCES FOURRAGÈRES

Pour la suppression localisée des mauvaises herbes vivaces comme le chiendent et le chardon des champs dans les cultures de semences fourragères, appliquer le produit à la dose recommandée quand les mauvaises herbes atteignent au moins 20 à 25 centimètres de hauteur mais avant l'apparition des organes fructifères. À l'endroit traité, la culture sera détruite. Pour cette raison, éviter la dérive hors des endroits traités.

9.9 SUPPRESSION DU CHIENDENT, DU CHARDON DES CHAMPS, DE L'ASCLÉPIADE COMMUNE, DE LA LINAIRE VULGAIRE ET DU PISSENLIT

AVANT LA RÉCOLTE; SUPPRESSION DU LAITERON DES CHAMPS TOUT AU LONG DE LA SAISON ET GESTION DE LA RÉCOLTE

Pour la suppression du chiendent, du chardon des champs, de l'asclépiade commune, du linaire vulgaire et du pissenlit; ainsi que pour la suppression du laiteron des champs vivace tout au long de la saison, l'herbicide WeedAway Factor peut être appliqué avant la récolte du blé, de l'orge (incluant l'orge pour maltage), de l'avoine, du canola (colza) (incluant les variétés non sensibles au glyphosate), du lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), des lentilles, des pois, des haricots communs secs, du soya (incluant les variétés non sensibles au glyphosate) et des fourrages. **NE PAS TRAITER** les cultures destinées à la production des semences.

Le traitement à l'herbicide WeedAway Factor peut aussi aider à la gestion de la récolte grâce à l'assèchement des cultures et des mauvaises herbes, par exemple lorsqu'une poussée tardive des mauvaises herbes, une continuation de la croissance active des plantes cultivées ou un travail tardif du sol peuvent nuire aux opérations de récolte. **UN TEMPS EXTRÊMEMENT FRAIS, NUAGEUX ET/OU MOUILLÉ ENTRE LA DATE D'APPLICATION ET CELLE DE LA RÉCOLTE PRÉVUE, PEUT RALENTIR L'ACTIVITÉ DU PRODUIT. DE CE FAIT, L'ASSÈCHEMENT DES CULTURES ET LA DATE DE LA RÉCOLTE PEUVENT ÊTRE DIFFÉRÉES.**

L'herbicide WeedAway Factor devrait être appliqué avant la récolte à un taux de 2,5 litres à l'hectare, après dilution dans 50 à 100 litres d'eau propre, par voie terrestre seulement. Il ne devrait être utilisé que si la teneur en humidité de la récolte ne dépasse pas 30 pourcent. Ce stade se produit habituellement de 7 à 14 jours avant la récolte. Pour les fourrages, ce produit devrait être appliqué à un taux de 2,5 à 5,0 litres à l'hectare. Appliquer de 3 à 7 jours avant la dernière récolte avant la rotation ou la rénovation des fourrages. Le tableau "**Repères visuels pour le stade d'application avant la récolte**" (9.9.1), indique comment reconnaître ce stade pour chaque culture. Pour une meilleure suppression, le chiendent devrait être en croissance active et compter pas moins de 4 ou 5 feuilles vertes. De même, pour une suppression plus efficace, le chardon des champs et le laiteron des champs vivace devraient être en croissance active et avoir atteint ou dépassé le stade des boutons. L'asclépiade commune devrait être en croissance active et entre le stade du bouton et la pleine floraison. Les applications aux fins de suppression des mauvaises herbes (pour la gestion de la récolte ou pour d'autres motifs) devraient être faites au stade approprié de croissance de la culture et des mauvaises herbes.

N'appliquer le produit que dans la période de 7 à 14 jours (ou 3 à 7 jours pour des applications aux fourrages) précédant la récolte afin d'assurer une meilleure suppression des mauvaises herbes et maximiser ainsi les avantages de la gestion de la récolte. Une application plus hâtive peut réduire le rendement et/ou la qualité de la récolte et laisser une quantité excessive de résidus de glyphosate dans la culture.

Éviter toute pulvérisation ou dérive des embruns au-dessus d'importants habitats aquatiques ou terrestres de la faune, tels les cours d'eau, les terres humides (ex.

marécage), les plantations brise-vent, les boisés, la végétation croissant sur les bords des fossés et les autres tapis végétaux au pourtour des champs. Laisser une zone tampon d'au moins 15 mètres entre le dernier andain de pulvérisation et le début de ces habitats.

Éviter de contaminer ou de risquer de contaminer les cours d'eau ou les végétaux non visés, que ce soit par une application directe, par la dérive des embruns ou par le ruissellement des déchets de nettoyage et de rinçage de l'équipement.

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

9.9.1 REPÈRES VISUELS POUR LE STADE D'APPLICATION AVANT LA RÉCOLTE

CULTURE(S)	% D'HUMIDITÉ DANS LE GRAIN	REPÈRES VISUELS
BLÉ/ORGE/AVOINE	Moins de 30	Stade de la pâte dure; l'ongle du pouce laisse une marque sur le grain.
CANOLA (incluant les variétés non sensibles au glyphosate)	Moins de 30	Gousses jaunes et vertes; la plupart des grains vont du jaune au brun.
LIN (Y COMPRIS LES VARIÉTÉS À BASSE TENEUR EN ACIDE LINOLÉNIQUE)	Moins de 30	La majorité (75% - 80%) des graines sont brunes.
POIS	Moins de 30	La majorité (75% - 80%) des gousses sont brunes.
LENTILLES	Moins de 30	Gousses les plus basses (15% du bas) sont brunes et les graines cliquent.
HARICOTS COMMUNS SECS	Moins de 30	Les tiges vont du vert au brun; les gousses sont mûres (jaune au brun); chute des feuilles originales (80% - 90%).
SOYA (incluant les variétés non sensibles au glyphosate)	Moins de 30	Les tiges vont du vert au brun; les gousses semblent sèches et brunes; Chute des feuilles (80% - 90%)
FOURRAGES	Pas applicable	La stade normal pour la récolte des fourrages.

9.10 PLANTATIONS D'ARBRES

BRISE-VENT ET SUJETS DE PÉPINIÈRE (ESPÈCES LIGNEUSES ORNEMENTALES)

Ce produit peut servir à supprimer les mauvaises herbes annuelles et vivaces mentionnées, de façon de préparer le terrain avant la mise en terre, ou bien s'appliquer en arrosage dirigé dans les brise-vent ou pépinières établies des espèces suivantes:

FEUILLUS

Caraganas

Caragan spp.

Cerisiers

Prunus spp.

Chalefs (Oliviers de Russie)

Elaegnus spp.

Érables

Acer spp.

Frênes

Fraxinus spp.

Ormes

Ulmus spp.

Lilas

Syringa spp.

Peupliers

Populus spp.

Saules

Salix spp.

Sorbiers ou Cormiers

Sorbus spp.

CONIFÈRES

Épinettes

Picea spp.

Genévriers

Juniperus spp.

Ifs

Taxus spp.

Pins

Pinus spp.

Sapins

Abies spp.

REMARQUE: L'emploi de ce produit est déconseillé pour la pulvérisation généralisée au-dessus de la tête des arbres dans les pépinières forestières ou dans les plantations d'arbres de Noël. Sur ces sites, utiliser les pulvérisations par jet dirigé seulement. NE PAS TRAITER les plantations d'arbres de Noël durant l'année de la récolte.

9.11 VIGNES, ARBUSTES, ARBRES FRUITIERS ET AUTRES CULTURES

Ce produit est recommandé pour la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces dans les vignobles et les vergers déjà établis, les fraises, les plantations de canneberges et les bleuetières, et pour la préparation des terrains avant la transplantation des arbres et des vignes. Appliquer au moyen d'un pulvérisateur à rampe, d'un pulvérisateur muni d'un écran de protection, d'une lance ou d'un appareil à grand volume pour vergers, ou bien d'un appareil à humectation (pour les vergers, les vignobles et les plantations de canneberges (atocas) ou fraises seulement). Voir la rubrique "**Renseignements sur**

l'équipement de mélange et d'application" (5.2) et le tableau suivant pour plus de précisions sur l'utilisation de ces appareils.

Des traitements de rappel peuvent s'imposer pour la suppression des mauvaises herbes qui lèvent à partir de la partie souterraine des plantes non traitées ou de graines. Ce produit n'exerce pas d'effet herbicide résiduel (rémanent) ou de pré-émergence. Pour la suppression subséquente des mauvaises herbes, suivre un programme d'utilisation d'herbicides à effet résiduel ou répéter l'application de ce produit. Ne pas appliquer plus de 35 litres de ce produit à l'hectare par année.

PRENDRE GRAND SOIN DE NE PAS LAISSER LA SOLUTION D'HERBICIDE ENTRER EN CONTACT, DIRECTEMENT OU PAR DÉRIVE, AVEC LE FEUILLAGE, L'ÉCORCE VERTE DE LA TIGE, LES BRANCHES, LES DRAGEONS, LES FRUITS, LES TIGES DES PLANTS DE BLEUETS OU TOUTE AUTRE PARTIE DES ARBRES OU DES VIGNES. TOUT CONTACT DE CE PRODUIT AVEC UNE PARTIE AUTRE QUE L'ÉCORCE BRUN FONCÉ ARRIVÉE À MATURITÉ PEUT CAUSER DE GRAVES DOMMAGES À LA RÉCOLTE.

L'efficacité de la suppression peut être moindre si on applique le produit à des mauvaises herbes vivaces ou annuelles tondues, fauchées ou broutées qui n'ont pas repris un stade de développement suffisant pour le traitement.

9.11.1 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS VIGNES, ARBUSTES, ARBRES FRUITIERS ET AUTRES CULTURES

CULTURE	TAUX (L/ha)	INTERVALLE AVANT LA RÉCOLTE (jours)	FRÉQUENCE PAR ANNÉE (max)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (Taux pour suppression de chaque mauvaise herbe aux rubrique 7.1 et 8.1)
Abricots, Cerises (douces/ aigres), Pêches, Poires, Pommes, Prunes	2,25 - 12	30	3	Annuelles et vivaces	
Pommes, Raisins	Mélange en réservoir 2,25 – 12 + Simazine 2,0 –4,5 kg m.a./ha	-	1	Annuelles et vivaces	Suppression durant la saison entière (pré-émergence). Ne pas appliquer aux sols grossiers, sableux ou graveleux.

CULTURE	TAUX (L/ha)	INTERVALLE AVANT LA RÉCOLTE (jours)	FRÉQUENCE PAR ANNÉE (max)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (Taux pour suppression de chaque mauvaise herbe aux rubriques 7.1 et 8.1)
					<p>Se conformer aux restrictions les plus rigoureuses de</p> <p>NE PAS appliquer aux vergers ou vignobles établis depuis moins de 1 ou 3 ans respectivement.</p> <p>Le taux de Simazine équivaut à 2,25-5,0 kg/ha de Princep Nine-T® ou à 4,0-9,0 kg/ha de Simadex®.</p>
Raisins	2,25 - 12	14	3	Annuelles et vivaces	<p>Sauf pour la variété de raisins Concord, supprimer avant l'application tous les gourmands de la zone à traiter.</p> <p>Supprimer les drageons ou rejets au moins 2 semaines avant l'application. Ne pas appliquer aux vignes établies depuis moins de 3 ans.</p>
Bleuets en corymbe	2,8 – 5,6	30	1	Chiendent	Appliquer en jet dirigé à une pression ne dépassant pas 275 kPa.
Bleuets nains	Solution à 1-2% (application localisé)	Appliquer seulement durant l'année de croissance végétative	1	Broussailles ligneuses (rubrique 6.3)	Appliquer en jet dirigé à mi-été durant l'année de croissance végétative. Voir rubrique 9.3 pour les instructions des applications localisés.
Avelines, Noisettes (plantations)	2,25 – 3,5	14	-	Annuelles	Appliquer en jet dirigé à une pression ne dépassant pas 275 kPa.

CULTURE	TAUX (L/ha)	INTERVALLE AVANT LA RÉCOLTE (jours)	FRÉQUENCE PAR ANNÉE (max)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (Taux pour suppression de chaque mauvaise herbe aux rubrique 7.1 et 8.1)
établies)					
Noix de Grenoble, Châtaignes	2,25 - 12	-	2	Annuelles et vivaces	<p>Appliquer tard au printemps et à l'automne, après la récolte mais avant la gelée meurtrière.</p> <p>Diluer dans 200-300 L d'eau et appliquer en jet dirigé à une pression ne dépassant pas 275 kPa. Appliquer aussi par humectation en solution de 2% (voir la rubrique "Équipement Selectif", 9.12).</p>
Fraises	<p>Solution à 1-2% (application localisé)</p> <p>Solution à 33% (appareil à humectation)</p>	30	1	Vivaces émergées	<p>Appliquer quand les vivaces sont au point de la croissance susceptible (voir les rubrique 8.1 et 8.2).</p> <p>Voir rubrique 9.3 pour les instructions des traitements localisés.</p> <p>Voir rubrique 9.12 pour les instructions des traitements avec des appareils à humectation.</p>
Canneberges	Solution à 20% (1L de l'herbicide WeedAway Factor + 4L d'eau)	30	1	Annuelles et vivaces	Utiliser un appareil à humectation par mèche ou par rouleau (voir rubrique 9.12).
Betteraves sucrières	Solution à 1-2% (application localisé)	NE PAS RÉCOLTER les betteraves traitées	1	Cuscutes spp.	<p>Appliquer en pleine croissance des cuscutes, mais avant la floraison.</p> <p>Voir rubrique 9.3 pour</p>

CULTURE	TAUX (L/ha)	INTERVALLE AVANT LA RÉCOLTE (jours)	FRÉQUENCE PAR ANNÉE (max)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (Taux pour suppression de chaque mauvaise herbe aux rubriques 7.1 et 8.1)
					les instructions des traitements localisés.
Asperge	1,25 – 2,5	7	1	Seigle semé à l'automne	Appliquer au printemps avant l'émergence des pousses d'asperge.

Princep et Nine-T sont des marques déposées de Syngenta Canada Ltée.
Simadex est une marque déposée de Bayer CropScience.

AVIS À L'UTILISATEUR: LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ (Ginseng nord-américain):

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits sur cette étiquette a été rédigé par des personnes autres que La Coopérative Interprovinciale Limitée et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. La Coopérative Interprovinciale Limitée ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures inscrites sur cette étiquette.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit ou à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager La Coopérative Interprovinciale Limitée de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits sur la présente étiquette.

MODE D'EMPLOI

TOUJOURS CONSULTER L'ÉTIQUETTE RESPECTIVE DES PRODUITS POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LES MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES, LE MODE D'EMPLOI ET LES PRÉCAUTIONS D'USAGE.

GINSENG NORD-AMÉRICAIN

Nouveaux jardins (Colombie-Britannique seulement): Appliquer ce produit à l'automne, après le semis, mais avant le gel dans des nouveaux jardins seulement, pour supprimer les graminées spontanées. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont au stade de croissance décrit sur l'étiquette. Faire une application à raison de 2,5 litres par hectare dans 50 à 100 litres d'eau propre par hectare. **NE PAS APPLIQUER À L'AUTOMNE SUR LES JARDINS EXISTANTS/ÉTABLIS.**

Jardins existants/établis: Appliquer cet produit au printemps, avant la levée de la culture au-dessus du sol pour supprimer les mauvaises herbes annuelles et mauvaises herbes vivaces. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont au stade de croissance décrit sur l'étiquette. Faire jusqu'à deux applications à raison de 2,5 litres par hectare dans 50 à 100 litres d'eau propre par hectare. **NE PAS APPLIQUER À L'AUTOMNE SUR LES JARDINS EXISTANTS/ÉTABLIS.**

9.12 EQUIPEMENT SÉLECTIF

APPLICATEURS À HUMECTATION

Une fois dilué et mélangé parfaitement à l'eau, ce produit peut s'appliquer avec un appareil à humectation aux espèces mentionnées qui croissent dans le soya, les haricots communs secs, les vergers, les vignobles et les plantations de canneberges (atocas) et de fraises. Appliquer seulement avant le début de la formation des gousses de soya et des haricots communs secs. (On peut aussi l'utiliser dans les endroits industriels, les plantations d'arbres et les endroits non cultivés indiqués dans ce dépliant. Voir la rubrique 9.10.

L'appareil à humectation applique l'herbicide aux mauvaises herbes en les frottant avec une surface humectante imprégnée de solution herbicide. Les appareils à humectation sont des dispositifs à rouleau, à mèche ou autre qui distribuent par frottement direct les concentrations ou quantités appropriées de produit sur la mauvaise herbe. L'équipement doit être conçu, entretenu et utilisé de façon à empêcher la solution herbicide d'entrer en contact avec la végétation non visée. On peut améliorer le rendement en diminuant la vitesse aux endroits très infestés, de façon à assurer la saturation suffisante de la surface humectante. On peut obtenir les meilleurs résultats en faisant deux applications en sens inverses.

ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION NON VISÉE. Le contact de la solution herbicide avec la végétation non visée peut l'endommager ou la détruire. Les appareils qu'on utilise au dessus de la végétation doivent être réglés de façon que le point de contact soit à au moins 5 centimètres au-dessus de la végétation non visée. Les

gouttelettes ou la mousse de solution herbicide qui se déposent sur la végétation non visée peuvent provoquer l'apparition de symptômes, tels que décoloration et arrêt de croissance, ou la détruire.

Les applications doivent s'effectuer lorsque les mauvaises herbes dépassent d'au moins 15 centimètres la végétation non visée. On obtient les meilleurs résultats lorsqu'une plus grande partie de la mauvaise herbe est exposée à la solution herbicide. Les mauvaises herbes avec lesquelles la solution herbicide n'entre pas en contact ne sont pas atteintes, ce qui peut se produire dans les touffes denses, les infestations graves ou lorsque la hauteur des mauvaises herbes varie et que toutes n'entrent pas en contact avec l'herbicide. Dans de tels cas, des traitements de rappel peuvent s'imposer. Voir aux rubriques "**Suppression des mauvaises herbes annuelles avec l'herbicide WeedAway Factor**" (7.1) et "**Suppression des mauvaises herbes vivaces avec l'herbicide WeedAway Factor**" (8.1), le stade de croissance recommandé pour chaque espèce.

REMARQUES

- **Garder l'équipement en bon état de fonctionnement. Éviter toute fuite ou tout dégoulinement sur la végétation non visée.**
- **Régler la hauteur de l'appareil de façon à assurer un bon contact avec les mauvaises herbes.**
- **Garder propres les surfaces humectantes.**
- **Maintenir le nombre recommandé de tours-minute du rouleau pendant le traitement, dans le cas des appareils à rouleau.**
- **Garder la surface humectante de l'appareil au degré voulu de saturation en solution herbicide.**
- **NE PAS employer d'appareil à humectation lorsque les mauvaises herbes sont humides.**
- **NE PAS employer l'équipement à des vitesses de déplacement inférieures à 4 ou supérieures à 10 kilomètres à l'heure. La vitesse de l'équipement peut influencer sur la suppression. Plus la densité des mauvaises herbes augmente, plus on diminue la vitesse pour assurer une bonne couverture des mauvaises herbes.**
- **Se rappeler que, dans un terrain en pente, la solution herbicide peut se déplacer en provoquant le dégoulinement à la partie inférieure de l'appareil à humectation et le dessèchement à la partie supérieure.**

- **Les variations dans la conception même de l'appareil peuvent influencer sur la suppression. Dans les appareils à humectation, la composition et l'orientation de la surface humectante doivent permettre en débit suffisant de la solution herbicide recommandée directement sur la mauvaises herbe.**
- **Avec les appareils à humectation de tout genre, prendre bien soin que la surface humectante ne devienne trop saturée, au point que l'herbicide dégoutte sur la végétation non visée.**
- **Pour tout équipement, vider le réservoir et nettoyer la surface humectante aussitôt après avoir employé le produit, en les rinçant à fond à grande eau.**

Appareils à rouleau – Mélanger 0,5 à 1,0 litre de produit dans 10 litres d'eau pour donner une solution herbicide de 5 pourcent à 10 pourcent. Maintenir la vitesse du rouleau entre 50 et 150 tours-minute.

Appareils à mèche ou autres – Mélanger 1 litre de produit dans 2 litres d'eau pour avoir une solution à 33 pourcent.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))